

RPM : Des cadres fâchés contre le président IBK menacent de claquer la porte

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 04 JUIN 2020

617

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Centre du Mali

Le martyr des populations continue



Menace de déstabilisation du régime IBK :
Le Général Moussa Diawara de la S.E en
pompiers chez le Chérif de Nioro



Lutte contre l'enrichissement illicite : Plus de
4 milliards volatilisés, mais...



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Une	Centre du Mali : Le martyr des populations continue	P.4
Brèves	Dr Brahim Fomba : "Manassa Danioko dans ses œuvres de deni de la constitution et de la loi organique sur la cour !" Mobilisation contre le régime le 5 juin prochain : l'imam Dicko invite les commerçants à fermer leurs boutiques Collectif des Femmes pour la Libération de Soumaila Cissé Coopération Mali-Union Européenne : Décaissement budgétaire pour la lutte contre le COVID-19 Mali : le Français Egis reprend l'Aéroport Modibo Kéita en concession Prévention de la pandémie à Covid-19 à Tombouctou : Fermeture des mosquées prévue pour 2 semaines Communiqué de la Direction Générale de la CANAM	P.11 P.11 P.12 P.12 P.13 P.13 P.13
Actualité	Affaire de détournement des vivres : Ce qui était reproché au Chargé de Mission du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales Conseil Malien des Transporteurs Routiers : Ces pratiques condamnables Lutte contre l'enrichissement illicite : Plus de 4 milliards volatilisés, mais... Remise de vaccin contre la fièvre aphteuse : 100 000 doses pour les éleveurs Reprise des cours : Le ministre Famanta annonce des mesures vigoureuses Ministère de la Promotion de Femme : Quand des prisonniers en sursis tentent un dernier baroud d'honneur !	P.15 P.16 P.18 P.19 P.20 P.21
Politique	RPM : Des cadres fâchés contre le président IBK menacent de claquer la porte Menace de déstabilisation du régime IBK : Le Général Moussa Diawara de la S.E en pompier chez le Chérif de Nioro Honorable Coulibaly Maïmouna Dramé, élue à Ségou à propos de la loi 052 : "Il est temps que nous nous donnions la main" Moussa Timbiné propose à l'Imam Dicko : la démission du pm au lieu d'IBK	P.22 P.23 P.24 P.25
Culture & société	"Au service de l'école" : Un ouvrage qui interpelle les responsables des programmes scolaires	P.27
International	La gestion des ressources humaines au sommet de l'Etat (par le Professeur NGOUDA MBOUP) Coronavirus : comment s'explique la hausse de contaminations en Côte d'Ivoire? RD Congo : morts en series au sommet de l'état, et rumeurs d'empoisonnement	P.28 P.30 P.31
Sport	Nouvelle école de médecine du sport du Mali : Le personnel envoyé en formation au Cuba exhorte l'implication du ministre AMT pour désengorger leur situation	P.32

P.11



P.19



P.25



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Centre du Mali : Le martyr des populations continue

Pendant que l'épidémie du Covid-19 mobilise toutes les attentions, la crise au Centre du Mali n'en finit pas de faire des victimes aussi bien peules que dogons. Les enlèvements, les disparitions forcées, les massacres de civils sont perpétrés quotidiennement dans les deux communautés. Des voix autorisées s'élèvent qui mettent directement en cause les Forces de Défense et de Sécurité qui se livreraient à une véritable chasse aux Peuls avec l'appui de la milice officiellement dissoute Dan Nan Ambassagou. En représailles, des milices peules de leur côté s'en prennent à des populations dogons. Comme le dit un membre de la communauté peule, « c'est maintenant œil pour œil dent pour dent ». On le voit, la crise communautaire au Centre s'envenime chaque jour un peu plus et le conflit interethnique Dogon-Peul n'a jamais été aussi violent et aussi préoccupant qu'aujourd'hui. Désormais c'est le délit de faciès qui, au cours de l'histoire de l'Humanité, a donné lieu à toutes sortes d'atrocités les plus inhumaines qui soient.

C'est une sortie médiatique du Président de l'Association peule Tabital Pulaaku, l'ancien

ministre et ancien Gouverneur de Ségou, Abou Sow, qui attire l'attention de la communauté nationale et internationale sur le drame qui se joue au Centre du Mali. Abou Sow s'est exprimé en ces termes : « Nous avons enregistré de nombreux cas d'exactions dans le Centre. Et ces exactions sont surtout dues à des délits de faciès. Tout Peul rencontré est considéré ipso facto comme un djihadiste et dans le meilleur des cas arrêté et emprisonné et dans le pire des cas sommairement exécuté ». Et l'ancien Gouverneur de Mopti de continuer en mettant directement en cause les forces de sécurité maliennes. « Par exemple dans le village de Massadougou, les forces de défense et de sécurité sont descendues là, elles ont arrêté 21 personnes. Elles ont sommairement exécuté 07 dans le cimetière du village, elles ont emporté les 14 autres dont nous sommes sans nouvelle jusqu'ici », déclare-t-il.

Les exactions contre les populations civiles peules ont été documentées par des organisations de défense des droits humains et par des intellectuels de la communauté peule dont les affirmations corroborent toutes celles du Président de Tabital Pulaaku. Un de ces in-

tellectuels affirme ceci : « Il y a trois jours, l'armée est allée dans le village de Diankabou. Ils sont allés dans les familles peules ; les familles peules et dogons sont contiguës. Ils sont entrés dans les familles peules mais ils n'ont rien trouvé. Ils ont rassemblé tous les Peuls et ils ont dit qu'ils allaient emmener tous les hommes. Ils sont allés et ils ont discuté avec les hommes ; ils ont dit qu'ils cherchaient quelqu'un ; Ils ont fini par libérer tout le monde ».

Il ne s'agit là que d'un exemple de cas où les choses se sont passées sans incident grave mais un cas qui témoigne de la stigmatisation des populations peules. Il faut souligner que beaucoup de Peuls sont incorporés dans les groupes terroristes. Le hic c'est de croire que chaque Peul est un djihadiste alors que des hommes appartenant à d'autres groupes ethniques maliens sont également membres des groupes terroristes. Cependant, souligne notre interlocuteur, il existe autant des milices dogons que peules qui se livrent chacune à des exactions et massacres sur les populations de l'une ou l'autre ethnie. On en est arrivé à cette situation où c'est vraiment œil pour œil, dent pour dent. A une exaction des milices dogons sur les populations peules répond une exaction des milices peules sur les populations dogons. C'est donc l'engrenage dont on ne sait jusqu'où il peut mener.

Certes des tentatives de réconciliation ont été menées pour ramener la paix entre les com-

munautés peules et dogons. Le Président de la République, Ibrahim Boubacar Kéita, a même nommé l'ancien Président de la Transition de 2012, Dioncounda Traoré, Haut Représentant au Centre. Cependant, excepté quelques exemples de villages où des accords en faveur de la paix ont été obtenus, la tension n'a pas cessé car les différentes milices des deux camps continuent de sévir avec comme cibles préférées les populations civiles. Depuis la nomination du Haut Représentant du Président de la République pour le Centre, très peu d'avancées ont été constatées sur le terrain. C'est pourquoi certains observateurs de la société civile malienne ont déclaré que la solution de la crise intercommunautaire est à rechercher au sein même des communautés. En effet, au Centre du Mali comme un peu partout dans le pays, les communautés peules vivent avec les sédentaires des autres groupes ethniques. Les peules qui sont généralement des éleveurs ont fréquemment maille à partir avec les agriculteurs quand le bétail fait des dégâts dans les champs de culture. Même si parfois il naît des conflits sanglants en cas de graves mésententes, la situation finit toujours par se résorber dans le vestibule du chef de village car les Peuls éleveurs et les agriculteurs sont largement interdépendants. Sans compter les très nombreux mariages mixtes qui les unissent. La différence au Centre est que la plupart des Peuls se sont sédentarisés. Mais ils sont toujours les voisins de Dogons dans les mêmes villages et cela depuis des générations. Il s'en est suivi un cousinage qui a fini par rendre les relations plus solides que jamais. Malgré la crise interethnique au Centre, les Dogons et les Peuls continuent, ailleurs au Mali, à entretenir des relations de parenté.



C'est pourquoi il est impérieux de raviver au Centre du Mali les mécanismes internes de résolution des conflits. Cependant cela ne sera possible que si ceux qui sont chargés de mettre en avant ces mécanismes traditionnels prennent de la distance avec le conflit en observant une certaine neutralité qui, il est vrai, est rendu difficile mais non pas impossible si l'objectif des uns et des autres est de ramener la paix dans les cœurs et les esprits. Certes les développements du conflit entre les Peuls et les Dogons ont ravivé des rancœurs et suscité beaucoup de haine du fait de massacres atroces de populations civiles dont des personnes âgées, des femmes parfois enceintes et de enfants. Ces spectacles, par leur cruauté et leur ampleur, ont eu raison des plus sages à cause des exils forcés et les destructions de biens de toutes sortes. Malgré tout, il faut croire qu'il est encore possible de ramener la paix entre Peuls et Dogons.

La paix entre Dogons et Peuls ne sera cependant possible que si les autorités politiques et administratives font preuve de retenue et surtout d'équité. Aussi longtemps qu'une communauté soupçonnera les autorités de collu-

sion avec l'autre, la paix s'éloignera un peu plus chaque jour. Et l'incapacité des autorités de mettre fin définitivement à la milice Dan Nan Ambassador malgré le décret de dissolution pris par le Gouvernement est vue comme un subterfuge voire un faux-fuyant qui cautionne de facto l'existence de cette milice. L'Etat ne peut se passer de Dan Nan Ambassador aussi longtemps que les forces de défense et de sécurité ne pourront pas assurer la sécurité de toutes populations du Centre. D'où les soupçons de connexion entre les forces maliennes et la milice dogon au détriment des populations peules qui en subissent les conséquences dramatiques.

La vérité est qu'il existe des milices dogons qui massacrent des populations peules et des milices peules qui massacrent les populations dogons. Ce sont là les germes d'une guerre civile qui ne dit pas son nom. C'est toute la complexité de ce conflit interethnique qui s'est bâti sur des velléités de contrôle par les uns et les autres de terres cultivables et de pâturages. C'est à ce problème qu'il va falloir s'attaquer car beaucoup de sources indiquent que les terres dans cette partie du Mali appartiennent aux Peuls. Mais dans un pays moderne comme le Mali, la terre appartient aussi à celui qui la met en valeur. Qu'est-ce qui a bien pu rompre l'harmonie millénaire entre les Peuls et les Dogons jusqu'à générer un conflit fratricide ? La réponse à cette question sera le début de la résolution d'une crise qui n'est pas insoluble. Et cette réponse sera suscitée par une volonté politique de ramener la paix dans cette contrée essentielle au développement du Mali.

■ Diala Thiény Konaté

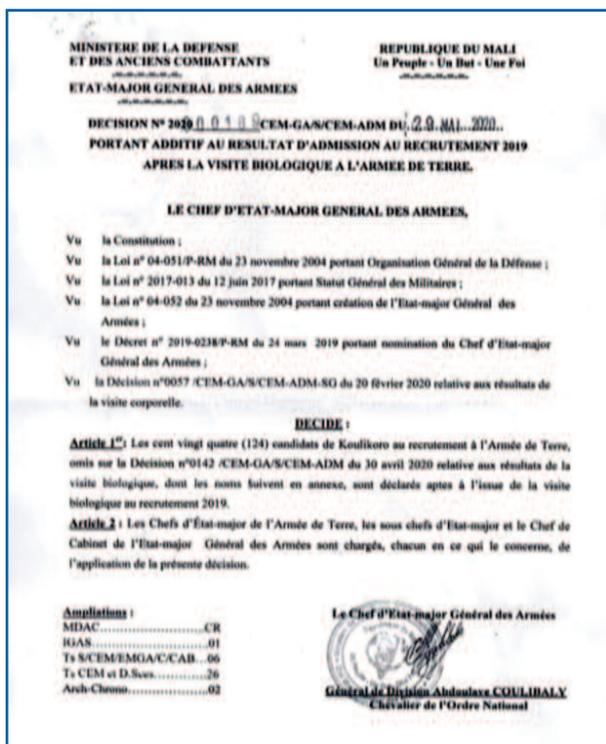


Paul Diarra



COMMUNIQUE DU CEMGA

Les cent vingt-quatre (124) candidats de Koulikoro au recrutement à l'Armée de Terre, omis sur la décision N°0142/CEM-GA/CEM-ADM du 30 avril 2020, relative aux résultats de la visite biologique, dont les noms suivent en annexe, sont déclarés aptes à l'issue de la visite biologique au recrutement 2019.



Carnet d'Audiences du Président de l'Assemblée Nationale
 Dans le cadre de l'apaisement du climat social, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable #MoussaTIMBINE a respectivement rencontré ce mercredi 03 juin 2020, dans la salle Haoua KEITA de l'Institution plusieurs acteurs sociaux et des Organisations de la Société Civile.

Il s'agit notamment :

- les familles fondatrices et les coordinateurs des chefs de quartiers de Bamako ;
- les organisations de la société civile ;
- le Patronat ;
- la CAFO ;
- le CNJ ;
- l'AEEM.

Les échanges ont porté sur les rôles et responsabilités des acteurs sociaux dans la consolidation de paix, la stabilité et le développement du pays.

Aussi, il a été question de la marche prévue le vendredi 05 juin 2020, dans un contexte de crise sécuritaire et sanitaire difficile.

Le président a ainsi exhorté les hôtes du jour à leur mission d'intermédiation sociale pour le bonheur du peuple Malien.



Caisse Nationale d'Assurance Maladie-Mali

COMMUNIQUE DE PRESSE:

La Direction Générale de la CANAM informe l'opinion publique et les assurés AMO, qu'un de ses agents a été déclaré positif à la maladie à Coronavirus Covid 19, ce mercredi 03 juin 2020. Suite à ce cas, il a été décidé de fermer le bâtiment annexe Lamine N'Diaye, sis à l'ACI 2000, à compter de ce mercredi 03 juin 2020, ce jusqu'au vendredi 05 juin 2020.

Les agents de la Direction de l'Appui aux OGD, du Système d'Informations et ceux de l'Organisation et la Qualité des Soins ont été priés de regagner leur domicile.

Cette période de fermeture sera mise à profit pour une désinfection totale des locaux dudit bâtiment.

La CANAM saisit cette occasion pour informer les assurés que les opérations d'enrôlement biométrique pour l'obtention de la nouvelle carte sont suspendues pendant cette période de fermeture.

La Direction Générale appelle au respect strict des mesures barrières afin de lutter efficacement contre la maladie à Coronavirus, Covid 19.

Le Directeur Général
 Mahamane Baby



Ambassade des Etats-Unis au Mali



Comme de nombreux Maliens, aux États-Unis et au Mali, nous sommes profondément préoccupés par la mort tragique de #GeorgeFloyd à Minneapolis. Les autorités locales ont licencié les policiers impliqués et le département américain de la Justice mène une enquête criminelle afin d'établir la responsabilité de ce qui s'est passé.

Les États-Unis sont à nouveau confrontés à l'un de leurs plus grands défis: la lutte contre la violence raciale et la discrimination. Aujourd'hui, nous continuons de prier pour la famille de George Floyd, pour le peuple de Minneapolis et pour notre nation. Nous vous remercions pour vos pensées et vos prières alors que les Américains

s'efforcent de travailler ensemble, de manifester pacifiquement, de s'écouter les uns les autres et de réaliser collectivement nos idéaux de paix, de liberté et notre engagement envers la justice pour tous. La plupart des Américains partagent cet engagement, et c'est sur la base de ces idéaux que nous sommes inspirés à poursuivre nos partenariats avec nos amis et citoyens du Mali, ainsi qu'avec d'autres pays du monde.



Vieux Toure

SCANDALE DE LA POLICIÈRE ENCEINTE, LA NOUVELLE RECRUE EST LA NIÈCE DU PRÊCHEUR CHOUALA HAIDARA



Après le scandale de la policière enceinte recrutée, nous avons mené une investigation au terme de laquelle nous sommes en mesure d'affirmer avec certitude que, Hawa Haidara, recrutée au centre de formation de la police est la nièce du prêcheur Chouala Haidara.

Recrutée sur recommandation de Karim Keita, Hawa Haidara (nièce de Chouala Haidara) était en tête sur la liste donnée par le fils du président. Les personnes recommandées sur cette liste ont été recrutées sans concours et sans examen médical. La liste a été remise en main propre par le général Salif Traoré au directeur de la police nationale. Actuellement, Hawa Haidara réside au domicile paternel de Chouala Haidara à Dravela Bolibana non loin du centre Awa Keita

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE TERMINÉE EN QUEUE DE POISSON
 Dans les jours qui ont suivi le scandale, une commission d'enquête a été mise sur place. Selon une source confidentielle, les policiers sanctionnés ont déclaré à la commission les circonstances du recrutement de l'élève policière Hawa Haidara. La commission d'enquête a immédiatement interrompu les investigations et les policiers sanctionnés sont restés tranquillement chez eux sans purger leurs sanctions disciplinaires.

Selon une autre source confidentielle, le prêcheur Chouala Haidara a été sollicité de nouveau par les envoyés de Karim Keita afin de remplacer Hawa Haidara par une autre connaissance.

Africa-kibaru



Bina Sogoba



Le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle M. Jean Claude Sidibé a présidé ce matin la cérémonie de remise de fonds d'appui aux artisans des Régions de Tombouctou et Menaka dans le cadre de l'atténuation des conséquences de la Covid-19 sur les activités économiques dans les dites Régions.

Remise aussi d'un chèque géant de (2.000.000fcfa) aux différents bénéficiaires.

Le ministre a remercié l'ANPE cet accompagnement. Cellule Com.MEFP.



Figaro du Mali



MANASSA DANIOKO DANS SES ŒUVRES DE DENI DE LA CONSTITUTION ET DE LA LOI ORGANIQUE SUR LA COUR!

Elle a la prétention de s'ériger en gendarme de la Constitution à travers une auto attribution de facto de compétences sans fondement autre que son obsession à soumettre cette même Constitution aux dérives autoritaristes et antidémocratiques d'un régime honni par le peuple qui a rompu avec les valeurs fondamentales de la République. Absolument rien dans les textes qui l'organisent et la dotent de compétences- Constitution et loi organique- n'autorisent la Présidente Manassa et sa cour à s'agiter, comme des marionnettes téléguidées,

à la solde du pouvoir politique. Toutes leurs sorties intempestives et inappropriées sont littéralement dédiées à défendre IBK et son clan. Lorsque l'institution fraîchement accusée de "blanchiment de fraude électorale" se déguise en donneuse de leçon de morale républicaine doublée d'incitatrice à la répression policière, c'est un peu comme l'hôpital qui se fout de la charité. Au contraire, c'est au préalable la Cour constitutionnelle elle-même qui s'est spécialisée dans le déni de la Constitution du Mali et des lois de la République, qui mériterait une belle correction pour la sortir de son errance extra constitutionnelle.

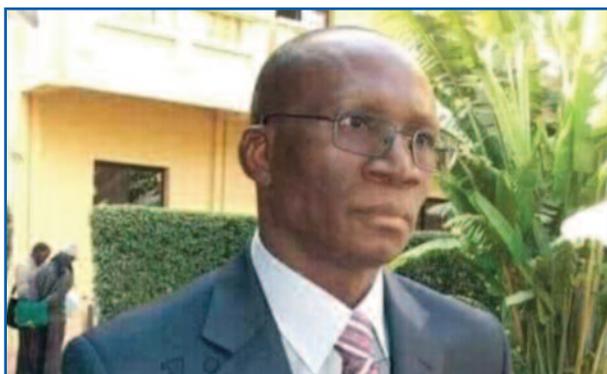
Ce communiqué du 1er juin 2020? Du grand n'importe quoi comme d'habitude! En soi, il s'assimile à un acte de mépris royal de la Constitution par Manassa qui revendique là, sans le moindre fondement juridique, un pouvoir de gendarme auto proclamé de facto.

La Présidente prétend ainsi agir pour "l'intérêt du peuple malien" qui pourtant, la perçoit elle, sur ses grand chevaux, déterminée à jamais, comme toujours, à défendre plutôt les intérêts de clan de son bienfaiteur IBK. Mais le pire, ne l'oublions pas, c'est qu'elle a toujours revendiqué et assumé cette dérive institutionnelle anticonstitutionnelle, dans l'impunité la plus absolue. Elle se fiche éperdument des textes relatifs à la Cour constitutionnelle ainsi que des pratiques en la matière chez les juridictions constitutionnelles similaires.

Mais au fait, ce Communiqué mérite-t- vraiment qu'on s'y attarde, étant donné les vrais défis de l'heure, beaucoup sérieux que ces agitations stériles?

Prenons-le pour le baroud d'honneur d'une institution discréditée, peu digne de la République, de l'Etat de droit et de la démocratie. La Cour constitutionnelle du Mali reste une grosse tache noire sur le fronton de la démocratie malienne. Il faudra à l'expérience démocratique malienne, beaucoup d'eau de javelle pour se débarrasser de cette impureté.

Dr Brahim FOMBA



Communiqué du CAJDP:

Le CAJDP dénonce le dédain et le mutisme du gouvernement du Mali sur le cas d'une femme enceinte brûlée vive avec ses 5 enfants dans l'incendie criminel de leur maison lors d'une attaque conduite par un groupe armé à Tile.

Aissata KAREMBE 44 ans (Mère)

Illiassa KERELBE 10 ans (Fils)

Fatoumata KAREMBE 8 ans (Fille)

Bintou KARAMBE 6 ans (Fille)

Bokary KAREMBE 4 ans (Fils)

Moussa KAREMBE 2 ans (Fils)

En l'absence d'une communication du gouvernement, je souhaite communiquer la dessus.

Awa Sylla



Une seule date à retenir la marche des femmes le jeudi 04 juin 2020 au monument de la paix à 07h. Sortirez tous nombreux pour la libération du Président Soumaila Cissé.

Gouvernement du Mali

Communiqué N°93 #MSAS #Covid19

Situation de la maladie à coronavirus à la date du 03 Juin 2020 :

35 nouveaux cas

01 décès

19 patients guéris.

MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES
REPUBLICQUE DU MALI
 En Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL
 Institut National de Santé Publique (INSP)

COMMUNIQUE N° 93 DU 3 JUIN 2020
 DU MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES SUR LE SUIVI DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE RIPOSTE A LA MALADIE A CORONAVIRUS.

Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales communique :

Ce jour, 3 juin 2020, sur deux cent vingt-un (221) échantillons testés, les services de santé ont enregistré trente-cinq (35) nouveaux cas de COVID-19. Par ailleurs, nous notons dix-neuf (19) patients guéris et un (1) décès au cours des dernières vingt-quatre (24) heures.

Région de Kayes	3 cas
- Kayes	3 cas
Région de Koulikoro	1 cas
- Kalabari cora	1 cas
- Kati	1 cas
Région de Sikasso	1 cas
- Sikasso	1 cas
Région de Mopti	4 cas
- Mopti	4 cas
- Douentza	4 cas
Région de Tombouctou	10 cas
- Tombouctou	10 cas
District de Bamako :	
- Commune I	1 cas
- Commune II	2 cas
- Commune IV	1 cas
- Commune V	3 cas
- Commune VI	4 cas

A ce jour, la situation cumulée est de :

- 1386 cas positifs,
- 79 décès dont 51 survenus en dehors de nos centres de prise en charge,
- 788 guéris,

La recherche continue pour trouver toutes les personnes-contacts.
 A ce jour, 2694 personnes-contacts font l'objet d'un suivi quotidien.
 Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales invite les populations à rester sereines et à respecter les mesures de prévention.

Bamako, le 3 juin 2020
 Le Coordinateur National du Covid-19
 Professor Akory AG IKANANE
 Coordonnateur de l'Unité de gestion de la santé

Activité du Ministère de l'élevage et de la pêche|#SANTE #ANIMAL CEREMONIE DE REMISE OFFICIELLE DE VACCIN CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE Mme la Ministre de l'Elevage et de la pêche, Dr KANE ROKIA MAGUI-

RAGA a présidé ce matin, la Cérémonie de remise officielle de vaccin contre la fièvre aphteuse à la Direction nationale des services vétérinaires. La protection sanitaire du cheptel par la vaccination, constitue l'une des priorités du Ministère de l'Elevage et de la pêche. Elle est essentielle pour :

- Le contrôle et l'éradication de plusieurs maladies animales ;
- L'amélioration de la Production et de la productivité animales ;
- L'amélioration de la qualité des produits alimentaires d'origine animale

Cet appui aux éleveurs et aux agriculteurs qui utilisent les bœufs de labour, consenti par le gouvernement du Mali, est motivé par l'importance que le président de la République, chef de l'Etat Son Excellence Ibrahim Boubacar KEITA, accorde au sous-secteur Elevage et à l'ensemble du monde rural, en cette période de #COVID-19.

Le lot, mis à la disposition de la direction nationale des Services vétérinaires est composé de 100.000 doses. Il a coûté 165.000.000 FCFA sur financement du Budget national.

Ce vaccin, subventionné à 80 pourcent sera cédé à 100 FCFA la dose. Les frais de prestation pour l'inoculation du vaccin étant fixé à 100 FCFA, le coût de la dose vaccinale reviendra aux éleveurs à 200 FCFA. Mme la Ministre de l'Elevage et de la pêche, Dr KANE ROKIA a exhorté

les éleveurs et agro éleveurs à prendre contact avec les Services vétérinaires pour faire vacciner à temps les animaux contre la fièvre aphteuse.



Justice Mali Justice

Je reste optimiste mais je sais que ces gens là ne pourront pas faire ce régime. Dommage.



SAMA

transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À

40%

SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money



Bonjour à toutes et tous

Depuis quelques jours circule un message relatif à la régularisation des sans-papiers avec l'aide d'une structure. Ce message est véhiculé avec l'ancienne de mail du CSDMF csdmfrance@gmail.com

Ce message qui constitue une tentative d'escroquerie n'émane nullement du **CONSEIL SUPERIEUR DE LA DIASPORA MALIENNE DE FRANCE (CSDMF)**.

En effet, la personne utilisant cette adresse est exclue du CSDMF depuis plusieurs mois. Elle est d'ailleurs assignée devant le tribunal de grande instance de PARIS pour faux et usage de faux, usurpation de titre. Après l'épisode du COVID19, la justice prononcera les condamnations subséquentes pour arrêter cette usurpation de titre. La procédure engagée par le président du CSDM, CHERIF MOHAMED HAIDARA connaîtra certainement son épilogue.

En attendant nous vous demandons de bien diffuser cette mise en garde pour avertir vos proches.

Le CSDMF qui travaille en symbiose avec les associations spécialisées comme la coordination des sans-papiers et CISP 75 ne peut être partie prenante dans cette tentative d'escroquerie.

Merci à toutes et tous de diffuser cette mise en garde.

Magassa Sékou
Secrétaire général CSDM France

Dr Brahim Fomba : "Manassa Danioko dans ses œuvres de déni de la constitution et de la loi organique sur la cour !"



Elle a la prétention de s'ériger en gendarme de la Constitution à travers une auto attribution de facto de compétences sans fondement autre que son obsession à soumettre cette même Constitution aux dérives autoritaristes et antidémocratiques d'un régime honni par le peuple qui a rompu avec les valeurs fondamentales de la République. Absolument rien dans les textes qui l'organisent et la dotent de compétences- Constitution et loi organique- n'autorisent la Présidente Manassa et sa cour à s'agiter, comme des marionnettes téléguidées, à la solde du pouvoir politique. Toutes leurs sorties intempestives et inappropriées sont littéralement dédiées à défendre IBK et son clan. Lorsque l'institution fraîchement accusée de "blanchiment de fraude électorale" se déguise en donneuse de leçon de morale républicaine doublée d'incitatrice à la répression policière, c'est un peu comme l'hôpital qui se fout de la charité. Au contraire, c'est au préalable la Cour constitutionnelle elle-même qui s'est spécialisée dans le déni de la Constitution du Mali et des lois de la République, qui mériterait une belle correction pour la sortir de son errance extra constitutionnelle.

Ce communiqué du 1er juin 2020? Du grand n'importe quoi comme d'habitude! En soi, il s'assimile à un acte de mépris royal de la Constitution par Manassa qui revendique là, sans le moindre fondement juridique, un pouvoir de gendarme auto proclamé de facto.

La Présidente prétend ainsi agir pour "l'intérêt du peuple malien" qui pourtant, la perçoit elle, sur ses grands chevaux, déterminée à jamais, comme toujours, à défendre plutôt les intérêts de clan de son bienfaiteur IBK. Mais le pire, ne l'oublions pas, c'est qu'elle a toujours revendiqué et assumé cette dérive institutionnelle anticonstitutionnelle, dans l'impunité la plus absolue. Elle se fiche éperdument des textes relatifs à la Cour constitutionnelle ainsi que des pratiques en la matière chez les juridictions constitutionnelles similaires.

Mais au fait, ce Communiqué mérite-t-il vraiment qu'on s'y attarde, étant donné les vrais défis de l'heure, beaucoup sérieux que ces agitations

Mobilisation contre le régime le 5 juin prochain : l'imam Dicko invite les commerçants à fermer leurs boutiques



La prière du vendredi prochain sera conduite par l'imam Mahmoud DICKO à la Place de l'Indépendance. Parmi les fidèles invités à suivre la prière, l'accent particulier a été mis sur les artisans et les commerçants. En vue de la réussite de la manifestation du vendredi prochain, l'ex-président du Haut Conseil Islamique du Mali a invité ces derniers à fermer boutiques et à se joindre à eux sur le lieu de la mobilisation.

Les répondants à son appel seront certainement nombreux. Et pour cause : le Grand Marché de Bamako est bondé des disciples du chérif de Nioro toujours prêts à répondre à l'appel de l'imam DICKO. Lors de la grande marche initiée par la CMAS sur la Place de l'Indépendance en avril 2019, ce sont d'ailleurs ces commerçants qui ont gonflé les rangs. Certains d'entre eux étaient venus avec des tonnes d'eau et de nourriture pour les participants. D'autres avaient loué des véhicules pour transporter des participants jusqu'au lieu de la rencontre. C'est dire qu'il ne serait pas encore étonnant de voir des commerces fermer le vendredi prochain suite à l'appel de Mahmoud Dicko au cours d'une interview.

"Les commerçants et les artisans jouent un rôle très important dans le pays. Je les invite à se joindre à nous, car la cause c'est pour dire ce qui ne va pas. Moi-même je conduirai la prière avec eux sur la Place de l'Indépendance", a déclaré Mahmoud DICKO.

Par rapport au risque de débordement, l'imam DICKO a donné l'assurance que l'objectif n'est pas de détruire le pays, mais de permettre au peuple malien de dire ce qui ne va pas. Pour lui, il est impossible de rester silencieux face à certaines dérives et le fait de se taire peut gronder la conscience.

Mahamane TOURE

stériles?

Prenons-le pour le baroud d'honneur d'une institution discréditée, peu digne de la République, de l'Etat de droit et de la démocratie. La Cour constitutionnelle du Mali reste une grosse tache noire sur le fronton de la démocratie malienne. Il faudra à l'expérience démocratique malienne, beaucoup d'eau de javel pour se débarrasser de cette impureté.

Dr Brahim FOMBA

Collectif des Femmes pour la Libération de Soumaila Cissé



Le Premier ministre, Chef du gouvernement, Dr Boubou Cissé a reçu en audience, le mardi 02 juin 2020, une délégation conduite par le « Collectif des Femmes pour la Libération de Soumaila Cissé ». Composé de femmes leaders issues de plusieurs organisations féminines, le "Collectif des Femmes pour la Libération de Soumaila Cissé" était venu s'enquérir auprès du Premier ministre des conditions de détention du chef de file de l'opposition et des démarches du gouvernement en vue de sa libération dans les meilleurs délais. Les membres du Collectif ont également exposé devant le Premier ministre les actions qu'elles comptent entreprendre dans ce sens.

Dr Boubou Cissé les a remerciées pour leur mobilisation et pour leur disponibilité à mutualiser les efforts afin de retrouver sain et sauf l'honorable Soumaila Cissé. Il les a informées sur toutes les actions entreprises par le Président de la République, Ibrahim Boubacar Keita, et sur celles menées par le gouvernement, à travers la Cellule de Crise présidée par l'ancien Premier ministre Ousmane Issoufi Maiga.

« Le gouvernement ne ménagera aucun effort. Tout sera mis en œuvre pour retrouver Soumaila Cissé », a assuré le Premier ministre. Il a réitéré sa disponibilité au "Collectif" et à toute autre initiative concourant au retour de l'honorable Soumaila Cissé dans sa famille. Le Premier ministre a appelé l'ensemble des fils et des filles du pays à la cohésion, à plus d'unité, à la paix des cœurs et des esprits pour la survie de notre pays qui demeure plus important que tout.

Outre le Collectif pour la libération de Soumaila Cissé, étaient présents à l'audience "les Etoiles de Soumaila Cissé" et les Mouvements des Femmes et des Jeunes de l'URD.

CCRP - Primature

Coopération Mali-Union Européenne : Décaissement budgétaire pour la lutte contre le COVID-19



Déclaration de presse commune de la République du Mali et de l'Union européenne à l'occasion du décaissement anticipé d'aide budgétaire pour faire face à la crise du COVID-19.

Le Gouvernement de la République du Mali et l'Union européenne annoncent le décaissement anticipé en faveur du Mali de 21,6 milliards de FCFA (33 millions d'euros), sous forme de don au titre des programmes d'appui budgétaires de 2020. Cet appui anticipé a pour objectif d'aider le pays à satisfaire les besoins urgents de financement du budget résultant de la pandémie du COVID-19.

Cet appui budgétaire permettra également au Gouvernement du Mali de soutenir ses dépenses en réponse aux besoins urgents de la population malienne en termes de sécurité alimentaire. En effet, outre les difficultés causées par la crise du COVID-19, le pays subit aussi les conséquences des conflits dans les régions du nord et du centre et les effets de sécheresse dans la bande sahélienne. On estime actuellement à 3,5 millions le nombre de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali.

Le Gouvernement de la République du Mali se félicite de cette manifestation de la solidarité européenne qui vient renforcer les actions de l'Etat dans la délivrance des besoins sociaux de base.

L'Union européenne, consciente de l'ampleur des défis à relever face aux multiples crises auxquelles le Mali est confronté, s'engage à renforcer son soutien financier dans les mois à venir. Dans un esprit de « Team Europe », cet engagement se fait de manière coordonnée par les états membres actifs au Mali et par la Délégation de l'UE au Mali.

Le Gouvernement du Mali et l'Union européenne et ses Etats membres sont déterminés à continuer à travailler ensemble, dans l'esprit de leur partenariat fécond, afin de répondre à la détérioration de la conjoncture économique internationale, de limiter l'impact du COVID-19, d'améliorer la gestion transparente des affaires publiques et de promouvoir la croissance et la relance économiques.

Mali : le Français Egis reprend l'Aéroport Modibo Kéïta en concession



La mise en concession des Aéroports du Mali défraie la chronique depuis la publication sur les réseaux sociaux d'un avis de réunion signé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, Bengaly N'Ko Traoré, invitant les représentants de certaines structures à y participer. Selon le journal « Aujourd'hui-Mali », « il s'agissait d'examiner l'ouverture des offres financières des soumissionnaires dans le cadre de la mise en concession de l'Aéroport international Président Modibo Kéïta ».

Cette réunion a eu lieu entre les membres du Ministère de l'Economie et des Finances dont les représentants de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), des Aéroports du Mali, de la Délégation de l'ASECNA, de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Economie et des Finances, ainsi que du Ministère des Transports et de la Mobilité Urbaine. Selon des sources généralement bien informées, le Groupe Egis serait en bonne position pour être le futur concessionnaire des Aéroports du Mali. Cette Entreprise française aura pour mission de faire de l'Aéroport Modibo Kéïta une plateforme moderne de niveau international. Selon une source proche du dossier, « il ne s'agit pas d'une vente, mais d'une mise en concession comme cela se fait habituellement. L'Entreprise Egis est actionnaire et partenaire stratégique en exploitation et management d'un réseau de 17 aéroports dans 8 pays.

Daouda Bakary KONÉ

Communiqué de la Direction Générale de la CANAM

La Direction Générale de la CANAM informe l'opinion publique et les assurés AMO, qu'un de ses agents a été déclaré positif à la maladie à Coronavirus Covid 19, ce mercredi 03 juin 2020. Suite à ce cas, il a été décidé de fermer le bâtiment annexe Lamine N'Diaye, sis à l'ACI 2000, à compter de ce mercredi 03 juin 2020, ce jusqu'au vendredi 05 juin 2020.

Les agents de la Direction de l'Appui aux OGD, du Système d'Informations



Prévention de la pandémie à Covid-19 à Tombouctou : Fermeture des mosquées prévue pour 2 semaines

Sous la présidence du Maire de la Commune Urbaine de Salam, assisté des présidents du Conseil Régional et du Conseil de Cercle, du Maire de la Commune Rurale de Alafia et du Conseiller Régional, s'est tenue la réunion avec les imams de la ville de Tombouctou, en présence du Conseil Régional de la Société Civile, du Forum des Organisations de la Société Civile (FOSC), du Conseil Communal de la Jeunesse de Tombouctou.

Après l'exposé de l'ordre de la rencontre, des débats très houleux et souvent très passionnés, puisqu'il s'agissait d'une question sensible qui touche la religion, notamment la fermeture des mosquées pour deux (02) semaines, furent engagés. Bien que reconnaissant la pertinence et le bien-fondé de la question, les imams ont été intraitables sur la fermeture des mosquées...

Cependant, la mosquée de Sidi Yéhia a été désignée à l'unanimité comme le modèle qui doit être suivi par les autres.

À Sidi Yéhia, la mosquée dispose d'un appareil de désinfection acquis sur fonds propre. A chaque prière, la mosquée est désinfectée totalement trente minutes avant. Elle dispose de dispositifs de lavage de mains et des gels en quantité. La question de la distanciation sociale devait être étudiée selon les préceptes de l'islam (Fard, Sunnah, Mustahab), pour juger de sa faisabilité au cours d'une séance qui regroupera les imams autour d'Alphadi Wangara de Sidi Yahia.

En termes de (...)



mais aussi de l'Organisation et la Qualité des Soins ont été priés de regagner leur domicile.

Cette période de fermeture sera mise à profit pour une désinfection totale des locaux du dudit bâtiment.

La CANAM saisit cette occasion pour informer les assurés que les opérations d'enrôlement biométrique pour l'obtention de la nouvelle carte sont suspendues pendant cette période de fermeture.

La Direction Générale appelle au respect strict des mesures barrières afin de lutter efficacement contre la maladie à Coronavirus, Covid 19.

**Le Directeur Général
Mahamane Baby**

OFFICE CENTRAL DE LUTTE
CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

==000==

SECRETARIAT GENERAL

==000==

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

==000==

COMMUNIQUE

Le Président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) informe l'opinion nationale et internationale que l'OCLEI a mis en service le **NUMERO VERT 80 00 22 22**. Ce numéro vert permet aux citoyens de disposer d'un mécanisme efficace et rapide de dénonciation de faits présumés d'enrichissement illicite.

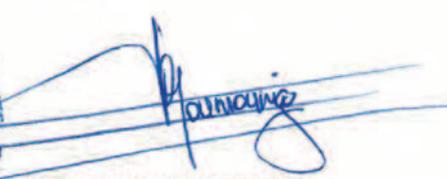
Du 9 décembre 2019 au 31 mars 2020, l'OCLEI a reçu plus de **300 appels**. Les faits dénoncés sont en cours de traitement.

Après les investigations, le Conseil de l'OCLEI décidera de la transmission des cas susceptibles de constituer un enrichissement illicite aux juridictions compétentes. La justice décidera de la suite à réserver aux dossiers transmis par l'OCLEI.

Le Président de l'OCLEI remercie tous ceux qui ont déjà bien voulu apporter leur soutien à la lutte contre l'enrichissement illicite.

Bamako, le 23 avril 2020




Moumouni GUINDO
Chevalier de l'Ordre national

Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI),

Bamako, Hamdallaye ACI 3000, Place CAN, rue 390, BP: E3977, Téléphone: (00 223) 20 29 12 29, N°vert: 80 00 222 22, Site web: www.oclei.ml

Affaire de détournement des vivres : Ce qui était reproché au Chargé de Mission du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales



En date du 27 mai 2020, sept (7) personnes ont été interpellées par les éléments du Commissariat de police du 3e Arrondissement. Cela, pour la présomption de « détournement » des vivres (riz) devant gratuitement être distribués aux personnes atteintes de covid-19. Pour la circonstance, des interpellations faites ont permis de déceler les reproches faits au chargé de mission. Prêsumés de détournement des vivres destinés aux malades et personnes atteintes de covid-19, le chargé de mission du ministère de la Santé et des Affaires sociales grondé dans l'affaire (Mamadou Sow) et sept (7) autres personnes ont été interpellées par les éléments de la Police du 3e Arrondissement. En l'occurrence, quand les interpellés accusent ledit chargé de mission, celui-ci a clairement dérogé sa responsabilité par des justifications. Selon nos sources, des détails portant sur l'affaire ont été donnés par M. Sow : « Par décision N° 81, j'ai été désigné comme chargé de mission au ministère de la Santé pour la distribution du riz et de céréales transformées. Ainsi, dit-il, après avoir fourni certaines struc-

tures : hôpital du Mali... nous avons décidé de ravitailler les six (6) Csref de Bamako, celui de Kalaban-Coro, et la Direction Régionale de Santé ». Et de poursuivre : « Pour ce faire, j'ai contacté les différents bénéficiaires : personnes soignantes ; les malades de covid-19 et la famille des décédés du virus. Pour le cas de la direction régionale de santé, lorsqu'on s'acheminait avec les vivres, il m'a été dit qu'il n'y a pas de place pour le stockage. J'ai demandé aux transporteurs de retourner avec les produits dans les magasins, ce, sans autre précision. Je n'ai dit à qui que ce soit d'aller déposer les vivres dans un magasin à Niarela », s'est-il justifié.

Quant aux transporteurs, ceux-ci ont précisé : « Le 27 mai, nous avons été contactés par un collègue chauffeur pour dire qu'il y a un marché de transport de riz faisant l'objet de don. Après l'acheminement de riz à l'hôpital du Mali, nous avons été chargés de prendre des riz à l'OPAM pour la direction régionale de santé, sise à N'Tomikorobougou. Au cours de la route, il nous a été instruit de changer l'itinéraire pour le stockage des vivres dans un magasin

à Niarela ».

Selon l'interpellé Diarra : « Je reconnais en partie, les faits qui me sont reprochés. Ma sœur F.D m'a annoncé avoir conclu un contrat de distribution de 1 000 sacs de riz et d'autres produits alimentaires avec l'OPAM. De ce fait, avec l'ordre d'elle et sous l'égide de M. Sow, je me suis rendu à l'OPAM pour enlever 66 tonnes de riz destinées à l'hôpital de Tombouctou. Après récupération de riz, le chargé de mission Sow m'a dit de les garder en attendant la distribution. Puisque, poursuit Diarra, M. Sow disait qu'il n'y a pas de place pour le stockage. Ainsi, ajoute Diarra, j'ai sollicité un ami commerçant à Niarela qui a accepté de stocker les riz dans son magasin ».

Le pire dans l'affaire, c'est que même le Comptable-Matière adjoint à la Direction Régionale de Santé ignore pourquoi le stockage a eu lieu dans un magasin à Niarela. « Le 27 mai, ma direction m'avait instruit d'aller réceptionner du riz que nous devons partager entre les six Csref de Bamako y compris notre structure. Quand j'ai appelé la chargée de transport des produits (F.D), elle m'a donné le contact de son représentant. Contacté, dit le comptable, ce dernier m'a dit que les riz ont été stockés sur instruction de M. Sow dans un magasin à Niarela ».

Le comptable soutient avoir alors reçu du Chargé de Mission l'ordre d'aller identifier ledit magasin. Selon nos sources, les discours tenus par d'autres interpellés affirment que les vivres ont été amenés sur instruction du Chargé de Mission du Ministère de la Santé qui se justifie en niant les propos. Il est reproché Mamadou Sow d'avoir instruit aux personnes impliquées le dépôt des vivres dans un magasin privé de Niarela.

Selon nos renseignements, ce dernier a été laissé partir à la maison après son audition devant le Procureur. Ce qui laisse sous-entendre qu'il est, pour l'instant, disculpé dans l'affaire.

■ **Mamadou Diarra**



Conseil Malien des Transporteurs Routiers : Ces pratiques condamnables

Créée pour défendre l'intérêt des transporteurs, la CMTR, depuis 10 ans, a développé une pratique qui, au lieu d'aider les transporteurs, les soutire plutôt de l'argent. Il s'agit de la vente de ticket CMTR aux différents postes de contrôle. Une pratique qu'aucun acte juridique n'encadre et qui se déroule au grand désarroi des chauffeurs.

Plus de cent camions chargés de diverses marchandises, garés aux frontières ou dans la capitale, Bamako, ces images sont fréquemment relayées sur la toile et sur les écrans de télévision à chaque fois que les transporteurs routiers maliens manifestent leur mécontentement contre ce qu'ils qualifient de racket. Pour nommer leurs « racketteurs », il ne faut

aller par quatre chemins pour nommer les policiers, les gendarmes et les agents du Conseil Malien des Transporteurs Routiers du Mali. Si les tracasseries policières et celles des gendarmes sont connues de longue date par les populations, et même les autorités, tel n'est pas le cas pour le Conseil Malien des Transporteurs Routiers du Mali.

Créé il y a plus de 10 ans par le gouvernement et le secteur privé, le conseil, qui regroupe plusieurs syndicats de transports (taxis, bennes, cars de transports, citernes, gros camions), a pour vocation de veiller sur le secteur des transporteurs et ses intérêts. Comment comprendre donc qu'il soit cité parmi les « racketteurs » de ceux-là qu'il doit

protéger contre cette pratique ?

“Je suis fatigué de payer un ticket de 10 000 FCFA à ceux qui sont supposés nous protéger contre les tracasseries et les abus que nous subissons depuis trop longtemps. Je me suis plaint à plusieurs rencontres, mais c'est à croire que le système est parvenu à embobiner même au sein des victimes que sont les chauffeurs. Car il se trouve des chauffeurs qui soutiennent que « mieux vaut payer que de perdre du temps à ces corridors ”, confie A.D qui préfère garder l'anonymat.

Et pourtant, le règlement n°15/2009/CM/UEMOA portant régime juridique des postes de contrôle juxtaposés aux frontières des États membres est clair : seuls sont habilités à contrôler aux différents postes ; la police, la gendarmerie, le service des Douanes, les eaux et forêts et les services sanitaires. Mais qu'est-ce qui explique la présence des agents du Conseil Maliens des Transporteurs Routiers à ces postes pour vendre des tickets et pour quelles fins ?

Selon Sidiki Traoré, président de la Commis-

sion Plaidoyer de la Plateforme pour la Libre circulation des Personnes et de leurs Biens, cette pratique existe depuis plus de 10 ans, et est encouragée par les policiers qui, en retour, bénéficient de la complicité des agents du Conseil Malien des Transporteurs Routiers pour spolier illégalement les pauvres chauffeurs.

“La vente de ticket par les agents du CMTR est illégale. Les policiers qui sont en poste le savent, mais laissent faire, car eux et les agents du CMTR sont complices. L’agent CMTR qui doit veiller sur les intérêts des chauffeurs ferme les yeux quand ce dernier se fait racketter par la police ou la gendarmerie et en retour, le policier oblige le chauffeur à payer le ticket CMTR sous peine de ne pas se voir laisser passer”, assure-t-il.

Pour sa défense, le Conseil Malien des Transporteurs Routiers, lors d’une réunion tenue le 22 janvier 2019 avec le ministre des Transports d’alors, Zoumana Mory Coulibaly, justifiait la vente de ces tickets par la délibération de l’Assemblée consulaire des 2 et 3 septembre 2010 qui autorisait la vente de ces tickets ; la nécessité de rehausser les ressources du CMTR pour faire face à ses missions régaliennes, et enfin, comme principe de réciprocité, car la pratique serait « courante dans la sous-région ».

Manque de volonté politique

Faire prospérer une pratique illégale depuis plus de 10 ans sous les yeux des autorités politiques et administratives, voilà résumer ce à quoi se livrent les agents du CMTR. Sur le plateau du grand dialogue de la radio « studio Tamani » lors d’un débat organisé en 2017 sur les tracasseries routières, Saliou Guiro, Expert des questions de transports, mettait en cause la volonté politique pour faire respecter les textes de l’UEMOA relatifs à l’allègement des contrôles en diminuant les postes de contrôle, et aussi à l’application des arrêtés interministériels et des lois qui définissent clairement les agents habilités à contrôler aux différents postes de contrôle et aux corridors.

L’absence de cette volonté politique se manifeste aussi au niveau du traitement réservé aux plaintes déposées par des structures de lutte contre la libre circulation des personnes et de leurs biens dans la région de Sikasso.

Exerçant à Sikasso, la région qui renferme à elle seule trois corridors sur les cinq que compte le Mali, la Plateforme pour la Libre circulation des Personnes et de leurs Biens reçoit, à travers ses quatre cellules de veille (Sikasso, Koutiala, Koury, Zégoua), une cinquantaine de plaintes par mois venant des chauffeurs lassés des faire du CMTR, affirme Sidiki Traoré, président de la Commission Plaidoyer de la plateforme.

“Dans chacune de nos cellules de veille, nous avons un para juriste pris en charge par le Mali Justice Project qui nous aide à mieux comprendre les textes et à engager les procédures judiciaires si nécessaire. Avec le nombre de plaintes de chauffeurs que nous recensons par mois et suite à la volonté de certains d’enclencher une procédure judiciaire, nous avons à ce jour déposé des plaintes auprès de l’ensemble des tribunaux de la région pour que la loi soit appliquée et que cesse le racket par les agents de la CMTR à travers la vente des tickets. Mais rien pour le moment”, se désole Sidiki Traoré.

C’est certainement ces mêmes plaintes de chauffeurs qui avaient poussé le ministre des Transports de l’époque, Zoumana Mory Coulibaly, à s’adresser, le 30 novembre 2018, au CMTR tout en demandant de **“surseoir à la perception des fonds sur les véhicules de transport commercial à travers la vente de tickets émis par vos représentants au niveau des postes de contrôle routier”**.

Mais la joie des chauffeurs ne sera que de courte durée. Moins de deux mois après cette lettre du département, il reviendra sur sa demande à l’issue d’une réunion tenue le 22 janvier avec les responsables du CMTR qui ont avancé des arguments pécuniaires et de réciprocité. Des arguments qui valent certainement plus que les désagréments subis par les chauffeurs, car ayant poussé le département à « annuler » les termes contenus dans la lettre du 30 novembre. Et comme pour se donner bonne conscience, il a invité le CMTR à se mettre en rapport avec ses services techniques pour « produire les supports juridiques nécessaires à la régularisation de cette perception qui demeure depuis 2010 ».

S’il leur arrive de pouvoir trouver sur place des solutions aux problèmes de certains chauffeurs, il faut pour la plupart des cas passer plusieurs coups de fil avant de voir la situation

se décanter, indique Sidiki Traoré.

Créée en 2016 sur initiative du conseil régional, la Plateforme pour la libre circulation des personnes et de leurs biens, compte tenu des résultats qu’il a enregistrés en ce laps de temps, l’Agence pour le Développement régional, et le conseil régional sont aujourd’hui prêts à prendre le relais de Mali Justice Project dont l’accompagnement prend fin dans deux mois.

“Avant la création de la plateforme, quand nous étions victimes d’abus, nous n’avions nulle part où nous plaindre. Mais avec elle, cela a changé. Même s’il est vrai qu’elle ne peut trouver des solutions à l’ensemble des problèmes qui lui sont soumis, le fait, déjà d’avoir une oreille attentive, d’expliquer son problème, d’avoir des conseils sur la démarche à entreprendre pour rentrer dans ses droits est inestimable comme résultats”, nous dit un chauffeur de gros camion.

Chauffeurs... fautifs ?

Si le CMTR n’a pas le droit de vendre les tickets de 10 000 FCFA à ses chauffeurs, si les policiers ne doivent pas racketter les mêmes chauffeurs, il faudrait aussi que les chauffeurs soient en règle. Ce qui n’est malheureusement pas le cas pour nombre d’entre eux. **“Plus de 30% des chauffeurs ne sont pas en règle. Dès lors, il leur est impossible de se rebeller contre le système de racket, car ils en profitent aussi”**, dit Sidiki Traoré.

« Aujourd’hui, mêmes les transporteurs ont intégré qu’il faut payer pour que son véhicule passe les postes de contrôle... donc ils donnent de l’argent aux chauffeurs en conséquence », disait Saliou Guiro, Expert des questions de transport sur les antennes de la Radio Studio Tamani au cours de l’émission « Grand dialogue » organisé en 2017 sur les tracasseries routières.

Cette façon de faire des transporteurs, et le fait pour les véhicules de ne pas se mettre en règle, sont des terreaux fertiles sur lesquels s’enracine le racket aux postes de contrôle et dont il sera difficile de mettre fin tant que chacun, pour l’intérêt du pays, ne travaille pas à mettre fin à la corruption, ce goulot qui étrangle notre économie.

■ **Mohamed DAGNOKO**

Lutte contre l'enrichissement illicite : Plus de 4 milliards volatilisés, mais...

L'enrichissement illicite influe sur la bonne marche des structures concernées, sur la mise en pratique des projets en cours, sur le service offert aux citoyens. Conscient de cette affirmation, l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) avait transmis le dossier de trois fonctionnaires à la justice. Les intéressés auraient détourné plus de 4 milliards de FCFA. Cette situation a créé l'indignation dans l'opinion nationale et internationale.



Cette information ressort de son rapport annuel allant de la période du 1er juin au 31 décembre 2018. Par ailleurs, le président de l'OCLEI a précisé que trois dossiers ont été transmis à la justice dont la valeur est de plus de 4 milliards de FCFA. Des informations qui font trembler le contribuable malien. C'est pourquoi d'ailleurs dans les missions qui lui sont assignées, les membres de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite ont mené des investigations rigoureuses dans plusieurs structures étatiques. Ce regard sur la gestion du denier public a permis finalement de déceler ce manquement grave. Des fonds destinés pour la réalisation des projets pour le développement du pays sont détournés par des fonctionnaires indécis.

Le premier dossier concerne un Inspecteur des Services de sécurité sociale dont ses biens ont

été identifiés par l'Office. L'individu possède 17 bâtiments, 3 maisons et une parcelle non bâtie déjà vendue, 4 véhicules particuliers, la valeur de ses biens identifiés à 969,31 millions de FCFA par expertise, le montant de ses revenus légitimes de 2014 à 2019 équivaut à 63,3 millions de FCFA et la somme à justifier est de 906,02 millions FCFA. Ce qui dénote qu'il existe des germes d'enrichissement illicite.

Le deuxième dossier concerne un Inspecteur des Finances. Ces biens identifiés par l'OCLEI sont entre autres 18 maisons d'habitation, dont une résidence R+3 avec piscine ayant coûté plus de 400 millions de FCFA, 3 maisons d'habitation vendues pendant l'enquête, 10 parcelles non identifiées, 18 parcelles non bâties et 5 voitures. Il faut noter que des biens ont été attribués à ses filles mineures. Ensuite, il a effectué une vente des biens à ses

propres enfants mineurs à des prix dérisoires. D'une valeur présumée des biens à 1 751 000 000 FCFA par expertise, le total des revenus légitimes sur 6 ans est de 27 millions FCFA. Enfin, la somme totale à justifier est de 1,72 milliards de FCFA.

Quant au troisième dossier, il s'agit aussi d'un Inspecteur de Finances. Ces biens identifiés par l'Office sont 20 bâtiments dont 17 maisons d'habitations et deux écoles (l'une est un bâtiment R+1 sur plus de 2 hectares). Il possède une ferme agricole, 46 parcelles non bâties, 2 maisons d'habitation, 2 parcelles non identifiées et un bâtiment commercial déjà vendu. Cette personne a utilisé ses enfants mineurs et ses proches comme prête-noms en mettant l'essentiel de ses biens sous leur nom. La valeur présumée de ses biens équivaut à 1,562 milliards de FCFA par expertise. Le total de ses revenus légitimes sur 6 ans (2014-2019) est à 29,47 millions de FCFA. Et la somme totale à justifier est de 1,591 milliards de FCFA. Avec ces preuves irréfutables, la justice est fortement interpellée pour renflouer les caisses de l'Etat.

« Les biens des personnes identifiées doivent être confisqués au profit de l'Etat », a largué le président de l'OCLEI. Cette lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite fait face à des obstacles liés aux immunités et aux privilèges de juridiction, aux délais de prescriptions des infractions, à l'absence de protections des dénonciateurs, des témoins, des victimes, à la faiblesse de l'engagement politique, au non-respect des dispositions du statut général des fonctionnaires, à l'impunité, à la mobilisation de la société civile, du secteur privé et des médias, a dit Moumouni Guindo

Pour le président Moumouni Guindo, ce rapport met en exergue les différentes actions menées par l'OCLEI en vue de lutter contre l'enrichissement illicite et la corruption.

Des progrès notables ont été réalisés, selon lui, il s'agit notamment de l'existence physique de l'OCLEI dans l'architecture institutionnelle du pays, de l'évolution significative du nombre de déclaration des biens, de la mobilisation des ressources financières au niveau national et international.

Selon le document, l'étude ressort six principales catégories de causes à savoir les causes institutionnelles, législatives et règlementaires dont près de 60% des personnes inter-

rogés estiment que les causes de la corruption au Mali sont dues à des faiblesses et insuffisances des textes et leur contournement par les agents publics.

S'agissant des causes économiques, 57% des enquêtés désignent les ambitions d'enrichissement personnel des agents publics et 55,8 estiment que la faiblesse des rémunérations est un des facteurs clés.

Concernant les causes socioculturelles, 55,6% des enquêtés retiennent « le mode de vie » et « la vie dégradation des mœurs ».

Pour les causes politiques, plus de 50% des enquêtés indexent l'insuffisance de volonté politique.

Cependant, les principales méthodes et pratiques d'enrichissement illicite couramment utilisées par les agents publics sont entre autres, la perception de pot de vin avec une occurrence de 39,24%, le détournement de deniers publics avec 25,60%, l'abus d'autorité avec 11,95%, a rappelé Moumouni Guindo.

Au titre de la prévention de l'enrichissement illicite, dira-t-il, l'OCLEI a mené des activités d'information générale à travers les médias et les réseaux sociaux, organisé des sessions d'information, de sensibilisation et de plaidoyer avec plus de 2 500 personnes dont des personnalités assujetties à l'obligation de déclaration de biens, des autorités publiques ou coutumières, des leaders religieux, des jeunes, des femmes, des partenaires techniques et financiers, des représentants de syndicats, des organisations professionnelles et de la société. A en croire, le président de l'OCLEI, de 2017 à 2018, 998 déclarations de biens ont été déposées par les personnalités assujetties, soit 68% des assujettis retenus en 2018 dans le cadre du dialogue social entre le Gouvernement et les partenaires. En plus du budget de l'Etat, l'OCLEI a pu mobiliser, auprès de l'Ambassade du royaume des Pays-Bas au Mali, un montant de 357 141 310 FCFA soit 126 100 364 FCFA en 2017 et 227 965 096 FCFA en 2018.

La croisade contre l'enrichissement illicite est loin de connaître son épilogue. A ce rythme, tous les bandits à col blanc seront tous mis hors d'état de nuire.

■ Ibrahim Sanogo

Remise de vaccin contre la fièvre aphteuse : 100 000 doses pour les éleveurs

Le ministre de l'Elevage et de la Pêche, Dr Kané Rokia Maguiraga, a procédé à la remise symbolique du vaccin contre la fièvre Aphteuse à la Direction Nationale des Services Vétérinaires. Ce don est composé de 100 000 doses d'une valeur de 165 millions FCFA sur le financement du budget national.



Subventionné à hauteur de 80%, ce vaccin sera cédé à 100F CFA la dose. Les frais de prestation pour l'inoculation du vaccin étant fixés à 100 FCFA, le coût de la vaccinale reviendra aux éleveurs à 200 FCFA, a souligné le représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), Sanoussi Bouya Sylla. Cependant, la fièvre aphteuse peut causer d'énormes dégâts sur le cheptel et les bœufs de labour, a affirmé le représentant de l'APCAM, avant dire que le Ministère de l'Elevage et de la Pêche a pris l'initiative de doter les éleveurs de vaccin contre cette maladie hautement contagieuse.

Rappelons que la protection sanitaire du cheptel par la vaccination constitue l'une des priorités du département de l'Elevage et de la Pêche. Elle est essentielle pour le contrôle et l'éradication de plusieurs maladies animales, l'amélioration de la production, de la productivité animale et de la qualité des produits alimentaires d'origine animale.

Pour le ministre de l'Elevage et de la Pêche, la fièvre aphteuse provoque une réduction drastique de la production laitière chez la vache en lactation. Aussi, elle peut aussi augmenter le taux de mortalité surtout parmi les veaux. En d'autres termes, elle peut amener la dimi-

nution de la force de travail des bœufs de labour, a-t-elle dit, avant de préciser que le fait que ce vaccin n'est pas produit au Mali le rend relativement plus cher.

Cet appui aux éleveurs et agriculteurs est motivé par le Président de la République Ibrahim Boubacar Keita qui accorde une grande importance au sous-secteur Elevage et à l'ensemble du monde rural en cette période de Covid-19, a-t-elle poursuivi.

A cette occasion, elle a exhorté les éleveurs et agriculteurs à prendre contact avec le service vétérinaires pour faire vacciner à temps les animaux contre la fièvre aphteuse.

S'agissant des bénéficiaires, le Directeur National des Services Vétérinaires, Drissa Coulibaly, pour sa part, a remercié les hautes autorités d'avoir mis à leur disposition un vaccin qui permet à sa structure de protéger la production laitière, mais aussi de protéger les bœufs de labour. « Au-delà de ces animaux, nous avons l'ambition de vacciner le cheptel. Mais ce sont les bœufs de Badalabougou qui sont prioritaires parce que ce sont eux la force de travail et les productions de lait », a-t-il conclu.

■ Ibrahim Sanogo

Reprise des cours : Le ministre Famanta annonce des mesures vigoureuses

Dans le cadre de la réouverture des classes d'examen, le ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Pr Mahamadou Famanta, dans un communiqué, a invité l'ensemble des élèves et des enseignants au respect strict des mesures barrières dans les établissements.



Il faut préciser que cette reprise des cours concerne les classes d'examen du fondamental (9ème Année), du secondaire général et technique (12ème Année), du secondaire technique et professionnel (classes du CAP, du BT1 et du BT2) ainsi que celles des instituts de formation des maîtres (IFM). Par ailleurs, il a insisté sur les mesures de prévention de la pandémie qui sont sans nul doute des moyens efficaces pour contenir ce mal du siècle. Ce qui sous-entend que le respect de la distanciation physique ; le port obligatoire du masque et le lavage des mains au savon doivent être incorporés dans nos habitudes.

Selon, le ministre de l'Education Nationale, d'autres mesures seront aussi observées, no-

tamment : l'affichage devant toutes les salles de classes des informations relatives à la Covid-19 ainsi que des images relatives aux gestes barrières ; le réaménagement des horaires de cours et la révision du calendrier scolaire ; l'organisation des cours de rattrapage et de remédiation ; la mise en place d'offres d'éducation accélérée.

Parlant du déroulement des cours, il dira que la période allant du 02 juin au 31 juillet 2020 sera mise à profit pour exécuter un programme d'enseignement condensé et destiné aux élèves candidats aux examens du DEF, du baccalauréat, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), des Brevets de technicien niveaux 1 et 2 (BT1 et BT2) et du diplôme de l'Institut de Formation des Maîtres (IFM). Ce programme

sera axé sur les matières retenues aux différents examens.

S'agissant des évaluations pour valider l'année scolaire en cours, il a largué que la 1ère quinzaine du mois d'août sera consacrée aux évaluations trimestrielles et aux activités de révision. L'ensemble des examens se déroulera dans la deuxième quinzaine du mois d'août 2020.

En pédagogue avisé et conscient des défis qui assaillent le système éducatif malien, le ministre Famanta a annoncé la réouverture des autres classes pour 1er septembre 2020. Un accent particulier sera mis sur un programme condensé tout en priorisant les disciplines fondamentales, le tout sera exécuté pendant deux mois (septembre et octobre 2020). Les acquisitions pédagogiques durant ces deux mois seront évaluées. Les résultats de ces évaluations et de celles du premier trimestre seront pris en compte pour déterminer les moyennes de passage en classe supérieure. Dans la même foulée, il a indiqué que le démarrage de l'année scolaire 2020-2021 est programmé pour la deuxième quinzaine de novembre 2020 avec un réajustement des programmes d'enseignement afin de tenir compte des deux dernières années scolaires à faible temps réel d'apprentissage.

Aussi, a-t-il dit, que valent toutes ces dispositions et mesures sus-indiquées si les enseignants, qui sont les principaux acteurs, ne reprennent pas le chemin de l'école ? **« C'est donc l'occasion pour moi, de lancer un cri de cœur à l'ensemble des enseignants et particulièrement aux militants des syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016, communément appelés « la Synergie », de faire violence sur eux-mêmes et d'accepter les nouvelles propositions du Gouvernement relatives à l'application de l'article 39 de la Loi n°2018-007 du 16 janvier 2018 et de revendiquer au besoin en étant en classe. Je voudrais terminer en remerciant l'ensemble des partenaires sociaux de l'école et toutes les bonnes volontés, qui souvent dans l'anonymat, œuvrent inlassablement à l'apaisement du climat social et au sauvetage de notre système éducatif »**, a-t-il conclu.

■ Ibrahim Sanogo

Ministère de la Promotion de Femme : Quand des prisonniers en sursis tentent un dernier baroud d'honneur !



Un puissant réseau qui était au centre de plusieurs malversations financières au niveau du département en charge de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ne dort plus que d'un œil. Pour cause : leur dossier portant sur plusieurs centaines de millions de FCFA est entre les mains du Procureur du Pôle Economique et Financier, M. Mamadou Kassogué. Ce qui empêche ces délinquants financiers de dormir depuis ! Après un temps de pause dans la lutte contre la corruption et la délinquance financière dans notre pays, le Procureur du Pôle Economique et Financier, M. Mamadou Kassogué, a encore

à fouetter des bandits financiers tapis dans l'ombre au sein des Institutions de la République pour détournement des maigres ressources de l'Etat.

Selon des sources au niveau des services d'enquête, très bien organisés dans leur façon de faire, des agents du département de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, dont nous taisons les noms pour le moment, parvenaient à s'attribuer des marchés et à les exécuter en toute impunité.

Selon nos sources au parfum de cette affaire qui n'honore pas du tout les auteurs, ce réseau de malfrats a été démantelé grâce à la vigi-

lance de l'actuelle patronne des lieux, Dr Diakité Aïssata Kassa Traoré, qui n'est disposée à couvrir personne. C'est ce qui fait que tous les cas de malversations financières ont été mis à la disposition du Procureur Kassogué, qui fait désormais peur dans le milieu des voleurs. Malheureusement pour nos voleurs en sursis, cette affaire a éclaté au moment où les plus hautes autorités sont résolument engagées et déterminées à assainir la gestion des affaires publiques. Dans cette dynamique, le Procureur du Pôle Economique et Financier, M. Mamadou Kassogué, avec la bénédiction du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Me Malick Coulibaly, n'hésite pas une seule seconde à jeter les délinquants financiers en prison.

Déjà plusieurs célèbres et d'autres barons ont eu à passer des mois entre les quatre murs de la Prison Centrale de Bamako... D'autres y croupissent encore. Et le duo Mamadou Kassogué et Malick Coulibaly continue à secouer le cocotier. Maintenant, c'est le tour des caciques qui vivaient au détriment des intérêts des femmes et des enfants du Mali, sommes toutes des couches auxquelles les plus hautes autorités et les partenaires accordent une importance particulière.

Aussi, les délinquants financiers dont il est question ici, et qui ont été tout simplement relevés de leur fonction pour faute grave avant d'être mis à la disposition du Procureur Mamadou Kassogué, sont aujourd'hui dans des manœuvres pour dépeindre et abattre la femme en qui le Président IBK et le Premier ministre Boubou Cissé ont confié la gestion du département en charge de la Promotion de la Femme et de l'Enfant.

En effet, ces escrocs à col blanc profitent de la veille des remaniements ministériels pour s'acharner contre ceux qui les empêchent de voler. Actuellement plusieurs ministres sont victimes de ces réseaux mafieux passés pour être spécialistes dans l'art de dénigrer. Des sources dignes de foi au niveau des services d'enquête révèlent que depuis le démantèlement d'une branche de ce réseau au Ministère de la Femme, il n'y a jamais eu encore de faux contrats ou de contrats attribués par affinité. Un dernier baroud d'honneur donc pour des prisonniers en sursis apparemment voué d'avance à l'échec !

■ Yama DIALLO



RPM : Des cadres fâchés contre le président IBK menacent de claquer la porte

Au cours de la dernière rencontre des cadres du bureau politique nationale du parti RPM, certains cadres n'ont pas hésité à taper du poing sur la table concernant la tournure de la mise en place du bureau de l'Assemblée Nationale. Ces cadres, qui se sentent trahis par IBK, menacent de cesser tout soutien au régime, voire de démissionner du parti.

Si les élections législatives 2020 ont été marquées par des contestations des résultats, le choix du président de l'Assemblée Nationale et la manière de constituer le bureau de l'hé-

micycle ont sûrement laissé des traces au sein du parti présidentiel.

Le choix de la famille présidentielle a eu raison de la volonté du parti. Désigné par le parti RPM comme candidat au perchoir, l'honorable Mamadou Diarrassouba a vu son rêve brisé en plein jour. Le choix du président IBK s'est porté sur l'honorable Moussa Timbiné, une manière de désavouer le bureau politique national de son parti présidé par Dr. Bocary Tréta.

Comme si cela ne suffisait pas, beaucoup de cadres du parti RPM ont été humiliés lors de la composition du bureau de l'Assemblée Na-

tionale. Parmi ces cadres, on peut citer Baber Gano, Secrétaire Général du parti, Issiaka Sidibé, ancien président de l'Assemblée Nationale, Abdrahamane Niang, président de la Haute Cour de Justice, Mamadou Diarrassouba, ancien Questeur de l'Assemblée Nationale. Ces personnalités qui devraient avoir des postes stratégiques au sein du bureau de l'Assemblée ont été mises à l'écart.

Un complot qui serait minutieusement préparé par le fiston national, Karim Kéita. En un mot, le parti a été pris en otage par "un gamin", ce qui n'est pas du goût de certains membres fondateurs du parti.

Au cours de la dernière rencontre du bureau politique national du parti, le président Tréta a demandé aux cadres d'oublier les guéguerres des législatives pour se concentrer sur le soutien au président IBK. Sur place, certains ont tapé du poing sur la table pour exprimer leur colère contre IBK.

Menace de déstabilisation du régime IBK : Le Général Moussa Diawara de la S.E en pompiers chez le Chérif de Nioro



La manifestation du 5 juin prochain organisée par la CMAS de l'imam Mahmoud Dicko, les partis d'opposition et un mouvement de la société civile donne du tournis aux tenants du pouvoir depuis que la nouvelle a été annoncée. Le mardi 02 juin 2020, le Directeur de la Sécurité d'Etat (SE), le Général de Division Moussa Diawara a été dépêché illico presto chez le Chérif de Nioro dit M'Bouillé pour tenter de désamorcer la bombe, apprend-on de sources proches du régime.

Si beaucoup doutaient de l'information sur la manifestation, l'Imam Dicko lui-même a fini par confirmer la tenue de la manifestation et a rassuré que celle-ci sera « pacifique ». Et malgré cette assurance, le régime d'IBK est loin d'être convaincu, au regard des frustrations qui se sont accumulées et qui risquent de mal tourner si rien n'est fait. C'est la raison fondamentale du déplacement du Directeur Général de la Sécurité d'Etat (SE) à Nioro de

Sahel pour rencontrer l'homme qui peut ramener le calme dans le pays, le chérif de Nioro dit M'bouillé.

En effet, il n'est plus un secret pour personne que le Mali traverse une crise politico-sociale et économique très complexe. La mauvaise gouvernance, la précarité très accrue chez les populations, la pandémie de coronavirus mais aussi et surtout les dernières élections législatives qui ont connu une situation de contestations violentes contre certaines décisions de la justice constitutionnelle est la goutte d'eau qui a entraîné malheureusement une mise en cause des principes de légalité dans un état démocratique. Et annoncer une telle manifestation en cette période précise est ni plus ni moins un rendez-vous des vomissements du mécontentement populaire dont nul ne peut prédire la finalité quand bien même, les organisateurs tentent de rassurer l'opinion. De quoi les deux hommes ont-ils parlé ?

Il serait prétentieux de savoir exactement de quoi un patriarche et son fils auraient discuté. Mais en toute évidence, l'on ne peut non plus exclure qu'en bon père, le Chérif aurait bien reçu son fils et l'écouter comme il se doit. Selon les indiscretions, le patron des renseignements, pour se rendre à Nioro du Sahel, avait à ses côtés certaines personnalités dont le ministre des Affaires Etrangères, Tiébilé Dramé, habitué à ces genres de mission secrète.

On se souvient qu'en début mars, l'imam Mahmoud Dicko projetait une manifestation après un meeting tenu au Palais de la Culture sur la situation de l'Ecole malienne. Pour des propos travestis sur les réseaux sociaux, l'homme fut convoqué au tribunal. Face à la détermination des partisans de Dicko qui projetaient un grand meeting pour défendre leur mentor, Tiébilé Dramé avait réussi à désamorcer la bombe !

Honorable Coulibaly Maïmouna Dramé, élue à Ségou à propos de la loi 052 : "Il est temps que nous nous donnions la main"



La démocratie malienne a pris un bon élan avec l'adoption de la loi 052 et l'élection de près d'une quarantaine de femmes à l'hémicycle. L'honorable Coulibaly Maïmouna Dramé nous a accordée une interview exclusive dans laquelle elle nous parle des tenants et les aboutissants de la loi 052. Interview

C'est la toute première fois qu'on voit autant de femmes à l'Assemblée Nationale... Qu'est-ce que cela vous fait en tant que femme battante ?

Honorable Coulibaly Maïmouna Dramé :

Je vous remercie de m'avoir donné cette opportunité d'échanger avec vous par rapport aux changements au niveau de l'Assemblée Nationale. Vous savez, cela faisait plusieurs années que les femmes, dans leur diversité, cher-

chaient à avoir une plus grande représentativité au sein de l'Assemblée Nationale. Cette proposition de loi a permis de corriger une injustice à l'endroit des femmes. Elle a été portée par Mme Sangaré Oumou Ba. C'est son adoption qui a fait que le nombre de femmes est porté à 41 aujourd'hui. De 14j, on se retrouve à 41 femmes ; c'est une prouesse pour le Mali, vu l'environnement politique régional et mondial, où notre pays occupait la 121ème place sur 145 pays classés. Grâce à cette loi, je pense que les données vont changer. C'est un changement notoire à l'actif du gouvernement et des femmes du Mali.

Comment comptez-vous jouer pleinement votre partition au sein de l'Assemblée Nationale pour combler les attentes des maliens ?

H.C.M.D : Vous savez, cette élection n'a pas été facile. Toutes ces femmes ont carburé dur et bataillé fort pour siéger à l'hémicycle. Ce qui veut dire qu'elles ont conscience des défis de l'heure. Elles sont prêtes à apporter leurs pierres à l'édification de notre Maliba. Les femmes représentent plus de 50% et ne peuvent pas rester en marge du processus. C'est la raison pour laquelle cette loi a fait qu'il y a eu beaucoup de femmes. Les femmes vont s'assumer et elles seront à hauteur des attentes de nos populations qui ont placé en elles.

Le Mali vient de très loin. Nous traversons une crise multidimensionnelle, les défis de l'heure sont énormes. Maintenant quelles seront vos priorités au sein de l'Assemblée Nationale ?

H.C.M.D : Au sein de l'Assemblée, je ne peux pas devancer mes paires, mais je sais qu'il y a des priorités que les populations maliennes attendent des députés. Parmi ces priorités, il y a la lancinante question de l'école, il y a la paix, la réconciliation nationale dont les femmes sont parties prenantes. Je pense que face à tous ces enjeux, les femmes comptent jouer leur partition au sein de l'Assemblée Nationale. C'est de cela qu'il s'agit.

Avez-vous un appel à lancer ?

H.C.M.D : Je veux que les maliens comprennent que notre pays traverse une crise sans précédent. Il est temps nous tous, hommes et femmes, nous-nous donnions la main. Personne ne fera le Mali à notre place. Avec ce nombre de femmes à l'Assemblée Nationale, j'ose croire que tous les efforts seront fournis pour que la paix et la réconciliation ne soient plus des vains mots au Mali.

■ **Propos recueillis par Ibrahim Sanogo**

Moussa Timbiné propose à l'Imam Dicko : la démission du pm au lieu d'IBK

Sur demande de l'assemblée nationale, nous avons été reçu par son bureau. Les trois points ci-après ont été formulé par les membres du bureau de l'assemblée nationale :

- 1- après le vendredi, l'assemblée nationale souhaite avoir une collaboration avec les organisateurs de la manifestation du 5 juin;
- 2- elle a le pouvoir d'émettre une motion de censure contre le gouvernement du dr boubou cissé comme elle a fait avec le gouvernement de soumeylou boubeye maïga ;
- 3- elle n'a pas le pouvoir de demander la démission du président de la république, toutefois, elle a le plein pouvoir d'émettre une motion de censure contre le gouvernement.

■ Source: CMAS



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

“Au service de l'école” : Un ouvrage qui interpelle les responsables des programmes scolaires

« Au service de l'école » est un récit autobiographique écrit par Sema dit Sadia Keita. Cet ouvrage, composé de plus de 140 pages, a été préfacé par l'ancien ministre de l'Éducation, Salikou Sanogo, et édité par les éditions La Sahélienne. Une véritable collection de mémoire. « L'idée de création d'une structure scolaire vint à Sema quand il a voulu inscrire sa nièce Djénéba Djaby à l'école fondamentale en septembre 1995 ». Ce passage de l'ouvrage de Sema dit Sadia Keita explique l'une des causes principales ayant amené l'auteur à créer et évoluer dans la gestion scolaire. Véritable œuvre autobiographique, « Au service de l'école » éclaire la lanterne des lecteurs en leur fournissant des outils leur permettant de mieux réfléchir sur notre système éducatif actuel. Comme pour paraphraser Aimé Césaire, en parlant de lui, Sema dit Sadia parle de tous les

enfants du Mali.

À travers la description de ses apprentissages jusqu'à sa vie professionnelle, les obstacles qu'il a rencontrés ainsi que les multiples découvertes qu'il a eu à faire dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la gestion scolaire, l'auteur se fait la voix des sans voix. Car les difficultés décrites sont celles de maints enfants maliens. Mais l'originalité de cette œuvre, c'est surtout les solutions évoquées pour transcender ces épreuves présentées comme des défis. En tant que fils d'enseignant et ingénieur de formation et de profession, l'auteur de cet ouvrage a suffisamment d'arcs dans sa flèche pour nous brosser les tares du système éducatif malien.

Ce récit autobiographique montre l'engagement et la détermination de l'auteur pour le développement de l'éducation dans son pays. Chose qui

l'amène à la création d'un complexe scolaire. « Pour piloter la première structure scolaire portant le nom de Oumar Bah, Sema a fait appel à candidatures au niveau du journal Essor. Ne possédant pas lui-même les qualifications nécessaires en administration scolaire, il a souhaité s'appuyer sur les ressources humaines qui maîtrisent ces compétences », lit-on dans ce récit.

À travers cet ouvrage, nous découvrons non seulement l'importance de l'instruction dans la vie d'un homme, mais aussi et surtout l'interdépendance des trois niveaux d'éducation : la famille, la rue et l'école. Le père de Sema dit Sadia a joué un rôle considérable dans sa réussite scolaire, voire entrepreneuriale.

« Au service de l'école » est certes un récit autobiographique, mais qui livre des messages importants pour la gestion de la crise scolaire que traverse notre pays depuis quelques années. Il s'adresse non seulement aux administrateurs scolaires, aux élèves, mais aussi aux parents et au plus haut niveau aux décideurs politiques en charge de l'éducation. Même les entrepreneurs peuvent y trouver leur compte. Il s'agit d'une œuvre dense qui ne laisse personne sur ses faims.

■ Ibrahim Djitteye, stagiaire



La gestion des ressources humaines au sommet de l'Etat (par le Professeur NGOUDA MBOUP)

Un coin constitutionnel oublié par le Président de la République dans la réforme de l'Administration : la gestion des ressources humaines au sommet de l'Etat

Gestion des ressources humaines au sommet de l'Etat. Ce sujet se présente, à première vue, entre deux mondes, totalement différents, que tout oppose. En effet, la gestion des ressources humaines, considérée comme l'apanage du secteur privé, même si on a pu noter son entrée avec fracas dans les administrations publiques, rares sont les études qui se sont consacrées à l'apprécier au sommet de l'Etat en Afrique.

Pourtant, il serait hasardeux de considérer que la gestion des ressources humaines au sommet de l'Etat n'a pas une importance décisive dans la manière de gouverner et de conduire de façon efficace la gestion des affaires publiques. A ce titre, l'organisation et l'aménagement du pouvoir d'Etat n'échappent pas à la gestion des ressources humaines ; elle en constitue d'ailleurs l'un des enjeux les plus importants.

Il faut, toutefois, préciser que la spécificité du secteur public tient à ce que ses ressources se consacrent à une mission de service public, au service exclusif de l'intérêt général et des citoyens, ce qui justifie la « situation juridiquement protégée » ou « état » dont bénéficient ses agents. C'est précisément en raison de cette spécificité de la vocation des ministres et des hauts agents publics d'être au service du public que se dessinent les évolutions les plus importantes à retenir pour cet « état ». Il faut rappeler que les échelons supérieurs sont essentiels à l'Administration. Les agents situés à ce niveau doivent non seulement être compétents, mais ils doivent aussi impulser la dynamique au niveau des autres services publics. Derrière les controverses, apparemment techniques, portant, par exemple, sur les problèmes de délimitation du champ d'application des règles de compétences du Président de la République, se profilent des enjeux idéologiques et politiques plus généraux relatifs aux choix des structures, des personnes et des profils adéquats pour conduire les réformes majeures, profondes et durables. En



l'occurrence, ces enjeux sont amplifiés par un ensemble de mutations qui affectent la position et le rôle du chef de l'Etat dans la vie sociale : la préoccupation principale du Président de la République devrait chercher à adapter ses choix à ces mutations. C'est pourquoi l'impensée de la gestion des ressources humaines au sommet de l'Etat (I) devrait permettre de dégager des pistes pour une meilleure appropriation de la question (II).

1. L'impensée de la GRH au sommet de l'Etat

Un constat quasi général s'impose à tous les observateurs avertis : les chefs d'Etat africains échouent, pour la majorité d'entre eux, dans la gestion des ressources humaines au sommet de l'Etat! Ils font, souvent, de mauvais

choix humains, pendant tout le temps qu'ils restent au pouvoir. Pourtant, il faut savoir que pour un agent de l'Etat, l'éthique dans l'acte de décider est d'autant plus important qu'il n'est pas un travailleur comme les autres, en ce sens qu'il a des supérieurs hiérarchiques et des subordonnés, qu'il formule des instructions, obéit à des directives présidentielles ou ministérielles, pour décider, motiver ses décisions. Ces trois contraintes sont le respect du droit (en vertu du principe de légalité), la soumission aux exigences de son statut (obligation de se conduire en tout comme un digne et loyal agent public), un management stratégique (obligation de dégager des stratégies dans le cadre d'un contrôle des résultats). Au sommet de l'Etat, du point de vue des choix des ministres, par exemple, il est certain que les remaniements ministériels sont parfois

même beaucoup plus cruels que les mouvements du personnel en entreprise. S'ils sont la plupart du temps acceptés, c'est par des sourires de façade, tant ils sont devenus une spécificité de nos pays. Leurs interventions sont souvent sous-tendues par des conventions personnelles pour certains ou par le simple fait du prince pour d'autres. Bref, le plus souvent, c'est le « monarque républicain » qui change sa cour, sans se soucier des compétences et /ou de l'esprit républicain. A ce niveau, la valse de nos ministres est même devenue un sujet de moquerie. Ces conséquences se prolongent vers une perte vertigineuse de tout le symbole qui permettait de draper la fonction de ministre du sceau d'une charge très lourde, maintenant galvaudée. Son excroissance qu'est la notion de ministre-conseiller dénature la fonction et obscurcit le statut. La cohérence de l'organigramme gouvernemental est de facto éclatée. A preuve, la répression pénale des ministres fait l'objet de règles particulières, formulées pour l'essentiel dans la Constitution elle-même (article 101). C'est là précisément que se trouvent des sérieux problèmes : pour les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres conseillers sont-ils justiciables devant la Haute cour de justice ? Il serait nécessaire de réviser la Constitution en permettant à la Cour d'Appel de Dakar – ou à une des cours d'appel que compte le Sénégal – de statuer sur toute action publique déclenchée contre un ministre, étant entendu que l'arrêt de la cour d'appel serait susceptible d'un pourvoi classique devant la Cour de suprême. Si l'infraction qui justifie les poursuites a été commise dans l'exercice des fonctions ministérielles, c'est la cour d'appel de Dakar qui serait seule compétente. En revanche, lorsqu'il s'agit de juger un ministre pour une infraction commise en dehors de l'exercice de ses fonctions, les cours d'appel du lieu de l'infraction, celle de la résidence du prévenu et celle du lieu où le prévenu a été trouvé seraient également compétentes. Toutefois, il serait nécessaire de rappeler que s'il est certain que le fait d'accepter qu'un ministre puisse être librement poursuivi, à l'initiative de n'importe qui, n'importe quand et dans n'importe quelles conditions, bref sans aucune précaution, c'est accepter le risque d'« acharnements partisans ». Sauf à considérer, stricto sensu, comme ministre les membres du gouvernement, il s'agirait, à contrario, d'une vaste

question ! Ce phénomène est l'une des causes principales du retard de nos pays. C'est pourquoi l'ancien premier Ministre burkinabé, Luc Adolphe TIAO, avait pu déclarer que « la gestion des ressources humaines (...) est une fonction déterminante pour l'apaisement de la situation sociale et pour la création d'un environnement favorable à la mise en œuvre des politiques de développement ». Son propos permet de préciser que la question de la gestion des ressources humaines est au cœur de plusieurs tensions sociales dans les Etats africains, parfois au centre de toutes les problématiques républicaines.

Dans la haute administration, les pratiques non orthodoxes font germer des sentiments de dégoût et de révolte chez les hauts fonctionnaires, les serviteurs et grands commis de l'Etat, parfois même chez les populations. Les dérives dans la gestion du personnel administratif, professionnel et technique sont lésion : une certaine dose de politisation dans les nominations et une certaine dose de manque de considération à l'égard des agents de l'Etat font que les nominations interviennent dans des conditions parfois même de légalité douteuse. La plupart du temps, ces manquements ne peuvent être dénoncés et le cas français en fournit un mauvais exemple. En France, dans la fonction publique territoriale, la parution d'un ouvrage très critique et ironique sur la gestion des ressources humaines au sein d'une région a valu à son auteur – une administratrice – une suspension et des poursuites disciplinaires en raison d'un manquement à son obligation de réserve (Z. Sheppard, *Absolument débordée ou le paradoxe du fonctionnaire*, Albin Michel, 2010).

2. Les voies d'une vraie GRH au sommet de l'Etat

Outre le choix des ministres, l'opportunité de la création des ministères doit être sous-tendue par une démarche réflexive, ce qui implique de redéfinir la gestion déconcentrée de l'Etat et de renforcer le contrôle de gestion dans les services. Cette approche devrait passer par une réforme majeure de l'administration centrale, des ministères, notamment par l'amélioration de la qualité du service rendu aux directions, aux services déconcentrés, ainsi qu'aux agents des ministères en renforçant de façon pragmatique les capacités de

pilotage stratégique et de coordination transversale des secrétariats généraux.

Les règles constitutionnelles, législatives et réglementaires comportent à priori autant d'éléments permettant une bonne gestion des ressources humaines au sommet de l'Etat. Les éléments de bonne gestion se trouvent dans toute la rigueur du respect des procédures et des règles en matière de nomination (comme le respect de la séparation des pouvoirs et la rigueur des enquêtes sur les personnes intéressées). Certaines nominations à de hautes responsabilités, (ministres, directeurs généraux), devraient impérativement passer par un appel à candidature ou d'une validation par l'Assemblée Nationale, après audition des personnes nommées. Ces procédures observées scrupuleusement devraient permettre de revaloriser la fonction de contrôle du Parlement et de récompenser les meilleurs serviteurs de l'Etat, ainsi que les femmes et les hommes les plus méritants de notre République. Elles pourront, à cet effet, apporter de nouvelles clarifications sur les liens entre l'administration et le pouvoir politique.

L'adéquation entre politique publique et structure administrative est loin d'être acquise : des adaptations de structures administratives seraient nécessaires. Par ailleurs des vacuités peuvent être constatées. La réflexion stratégique pour définir les secteurs où il est pertinent de créer des missions interministérielles en fonction des compétences réparties entre les membres du gouvernement n'est guère amorcée. Pour les services polyvalents et les fonctions support, il n'y a pas encore de doctrine clairement affichée. Que convient-il de faire des services et des agents dont l'organisation et/ou les compétences rendent difficile leur répartition entre programmes fonctionnels. A ce niveau, il existe même une défaillance de l'Assemblée Nationale, puisque la commission des finances de l'Assemblée nationale n'a donné aucune orientation pour la quasi-totalité des programmes gouvernementaux, même si son intervention suggère un balisage raisonnable entre le souhaitable et le possible. Par ailleurs, la sensible question des actions territoriales de nature interministérielle n'a fait l'objet d'aucun arbitrage précis. On n'a pas jugé nécessaire de renforcer la L.O.L.F. pour y introduire des programmes territoriaux interministériels et on a retenu la possibilité de constituer un programme d'in-

terventions territoriales de l'État susceptible d'isoler les crédits des politiques prioritaires au niveau territorial nécessitant un haut degré d'intégration interministérielle.

Il serait intéressant de terminer par le management des ressources humaines au sommet de l'État. A ce propos, un changement de paradigme oblige de passer du management des moyens au management par objectifs. Ce changement de paradigme pourrait créer une mutation essentielle : la gestion des résultats. C'est pourquoi il urge de prendre la mesure des efforts qui restent à accomplir dans l'organisation et la gestion de l'administration afin de parvenir à la mise en œuvre efficace des réformes. Pour réformer l'Administration, une vraie révolution et un redressement s'imposent de façon évidente. La mise en place d'un « Etat exemplaire » est un processus de tous les jours qui ne se décrète pas. Elle ne se trouve nulle part ailleurs que dans l'encadrement supérieur de l'État, notamment des pouvoirs de nomination des gouvernants. En effet, le Sénégal a connu des avancées de profondes transformations qui nécessitent une nouvelle approche dans la gestion du pouvoir, notamment par des femmes et hommes sensés conduire les destinées de l'État. Il s'agit d'un effort qui s'impose aux gouvernants. C'est possible et on peut le faire!

Propositions :

(Pour une nouvelle rédaction des articles 45 et 46 de la Constitution) : « Dans l'esprit républicain, le Président de la République nomme à tous les emplois civils et militaires ».

La précision est importante. Ce serait un premier début de démocratisation des pouvoirs de nomination du Président de la République. Cela pourrait nous épargner de nominations partisans, familiales, etc.

Mouhamadou Ngouda MBOUP
Enseignant-chercheur de droit public FSJP/UCAD
Consultant

Coronavirus : comment s'explique la hausse de contaminations en Côte d'Ivoire?

Si le taux de létalité officiel, moins de 2%, et le nombre de décès, 31, restent assez faibles à ce jour en Côte d'Ivoire, le nombre de cas déclarés de Covid-19 progresse de plus en plus rapidement. Ces quatre derniers jours, 318 cas ont été enregistrés dans le pays portant le nombre total de cas confirmés à 2799 : un rythme de croissance jamais connu jusqu'alors.



Conseillère du ministre de la Santé, le docteur Edith Kouassi a émis plusieurs hypothèses pour expliquer la hausse du nombre de cas. D'abord, le non-respect des mesures barrières, mais aussi, selon elle, le renforcement de la capacité du nombre de tests, qui entraînerait mécaniquement une hausse du nombre de cas :

« Le gouvernement a amélioré les capacités de dépistage, en plus des équipes d'intervention rapide qui étaient déjà là, au nombre de 113 en Côte d'Ivoire. Nous avons neuf sites de dépistage de proximité de grande capacité. » Une hypothèse qui paraît peu probable, car les chiffres officiels montrent que le nombre de prélèvements quotidiens n'a pas augmenté, au

contraire. Alors que la Côte d'Ivoire a fait jusqu'à 1000 tests par jour à la mi-mai, on comptait entre 400 et 700 échantillons, la semaine dernière.

Selon, le commissaire Bleu Charlemagne, c'est avant tout le manque de discipline qui est à mettre en cause. « C'est le reflet de l'indiscipline sur le terrain. Il n'y a rien d'autre. Donc, je voudrais dire, sincèrement, à chacun de nous, d'être le gardien de soi-même. »

Quant à l'utilisation du traitement controversé et jugé inefficace par plusieurs revues scientifiques, hydroxychloroquine + azythromicine, le ministère de la Santé affirme qu'il fait toujours parti « de l'arsenal thérapeutique ».



RD Congo : morts en series au sommet de l'état, et rumeurs d'empoisonnement

Le coronavirus a relégué au second plan d'autres maladies, plus récurrentes, moins atypiques, à commencer par la dengue, ou encore le paludisme. Pourtant, concernant ce dernier, la situation est alarmante.

Des morts en série dans l'entourage du président de la République démocratique du Congo (RDC), officiellement de la maladie Covid-19, alimentent des rumeurs d'empoisonnements au sommet de l'Etat à Kinshasa.

Ce climat déjà pesant s'est alourdi avec le décès soudain du juge en charge d'un procès anticorruption sans précédent. Ce procès doit reprendre mercredi avec, sur le banc des accusés, un homme fort de la vie politique congolaise, le directeur de cabinet et principal allié du chef de l'Etat, Vital Kamerhe.

Le président Félix Tshisekedi est muet depuis ses deux interventions télévisées les 18 et 24 mars pour instaurer "l'état d'urgence sanitaire" face aux premiers cas de nouveau coronavirus en RDC.

Depuis, le Covid-19 a touché selon les derniers chiffres officiels 3.326 personnes et tué 72 patients, dont une bonne dizaine dans les

cercles de la présidence et du gouvernement.

La maladie a d'abord touché fin mars la ministre de l'Economie Acacia Bandubola, qui a perdu une soeur et son frère, membre de son cabinet.

Depuis, plusieurs décès ont été signalés à la présidence: Jacques Ilunga, l'un des principaux négociateurs de l'accord de coalition avec le précédent président Joseph Kabila; l'oncle du président, Mgr Gérard Mulumba, responsable de la "Maison civile" (les affaires privées); Charles Kilosho, directeur adjoint de la communication présidentielle.

"Si je ne me trompe pas, nous avons enterré deux ou trois personnes cette semaine", a encore déclaré vendredi soir le porte-parole du président, Tharcisse Kasongo Mwema Yamba Yamba.

"Tous les services de la présidence sont mis en alerte", a-t-il reconnu sur la chaîne d'Etat RTNC, qui l'a interrogé sur les rumeurs d'empoisonnement entourant ces décès en série.



Nouvelle école de médecine du sport du Mali : Le personnel envoyé en formation au Cuba exhorte l'implication du ministre AMT pour désengorger leur situation

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la nouvelle école de médecine du sport du Mali, en partenariat avec le Cuba, certains agents de la santé et du sport sont allés suivre une formation en vue de renforcer leur capacité, notamment en médecine du sport et en formation qualifiée, en entraînement sportif. Partis en Cuba le 22 octobre 2018, les nouveaux professionnels en entraînement sportif sont retournés au bercail le 15 septembre 2019. Depuis leur retour, ils craignent déjà leur sort, en plus des difficultés qu'ils ont quant à l'équivalence de cette formation au Mali.

Il y a au total vingt (20) étudiants, dont dix (10) en médecine du sport et dix (10) en formation qualifiante en entraînement sportif. Et compte tenu des conditions difficiles de vie au pays d'accueil, deux (2) des médecins ont, eux aussi, plié bagage pour rentrer au Mali. Donc au lieu de vingt, c'étaient seize étudiants qui étaient au compte du Mali en Cuba dans le cadre de la nouvelle école de médecine du sport. Les huit agents désormais qualifiés en entraînement sportif ont pu achever leurs modules de formation et sont rentrés au Mali le 15 septembre dernier. Mais depuis leur retour, ils ont de sérieux problèmes à avoir une équivalence de leur formation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Cela, malgré les multiples démarches entre le département de la jeunesse et des sports et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Une situation qui les préoccupe après avoir passé près d'une année dans un pays qui n'est pas le leur, dans des conditions « très difficiles ».

Depuis le règne du ministre Jean Claude Sidibé, ces stagiaires ont indiqué avoir consulté le conseiller technique chargé de la coopération du ministère de la Jeunesse et des Sports, M. Diakaridia Diakité, afin d'avoir des facilités. Ce dernier avait promis, selon certains d'entre eux, de rendre compte au nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Arouna Modibo

Touré en déplacement à l'époque aux États-Unis. Mais plus aucun signe, des mois plus tard. Une inquiétude qui s'ajoute à celle qui les domine concernant leur affectation à la nouvelle école pour laquelle d'ailleurs, ils ont été envoyés pour cette formation, et sachant que le directeur fut déjà nommé.

Craignant donc leur sort, ces étudiants demandent l'implication personnelle du nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Arouna Modibo Touré. Un homme dont les compétences ont su bien gérer le problème séculaire de la fédération malienne de football ; de même pour le secrétaire général du ministère de la Jeunesse et des Sports, M. Amodou Diarra Yalcoué. Ce dernier avait également proposé de saisir le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique afin de trouver une solution au problème d'équivalence. Car, au-delà de l'équivalence et de l'affectation à la nouvelle école de médecine du sport, beaucoup d'entre ces jeunes signalent avoir perdu le job qu'ils exerçaient avant cette fameuse formation. À la lumière de ces difficultés, il est nécessaire qu'une attention particulière soit portée par les plus hautes autorités du Mali à cette question de bourse d'études en général.

Selon certains de ces boursiers de Cuba, ce qui a le plus rendu difficile l'établissement de leur équivalence est le non-respect des critères de sélection des candidats depuis le dé-



part. Avoir le Baccalauréat ou équivalent était le niveau de formation exigé pour bénéficier de cette bourse (formation en entraînement sportif), mais beaucoup n'avaient pas ce diplôme. Certains avaient certes des diplômes supérieurs : un sortant de la flash, deux de l'INJS. D'autres avaient aussi le DEF, le Bac falsifié ou même sans diplôme, selon ces stagiaires. Pis, parmi eux, il y'avait certains dont la bourse n'a servi que de tourisme, du fait qu'ils ne connaissaient rien en la vie sportive avant cette bourse.

À noter que ces difficultés surviennent après celles déjà vécues par ces étudiants en Cuba dont les médecins toujours dans ce pays continuent d'ailleurs à y faire face. Notamment des difficultés de secours médical, du fait qu'il n'y'a qu'un seul hôpital le « 'Sira-Garcia » qui soigne les étrangers. Une situation qui avait même occasionné l'adresse d'une correspondance au ministère pour dénoncer leur condition de vie. Cette correspondance proposait même selon eux, le système de certains pays africains comme la RDC dont les étudiants avaient su bien s'adapter. Mais aucun changement malgré la visite en Cuba du chargé à la coopération, M. Diakaridia Diakité.

■ ISSA DJIGUIBA



Bélier (21 mars - 19 avril)

Au sein de votre service, des liens se nouent ! Ils vous aident à avancer dans vos fonctions. Mais ces feelings cachent des jalousies. Attention à vos confidences. Gardez vos ambitions absolument ! On peut vous critiquer. Vous faites des envieux !

Vous tentez tant bien que mal de réaliser des économies ! Elles restent difficiles à faire à cause des factures. Vos charges sont importantes. Les astres en Capricorne vous incitent à garder patience ! Il faut attendre avant d'acheter des gadgets !



Taureau (20 avril - 19 mai)

Les moyens dont vous disposerez ne seront pas illimités, mais ils ne seront pas non plus si restreints que ça. Au fil de la journée, votre marge de manoeuvre s'élargira. Vous prouverez dès lors que vous avez de l'ambition et la volonté de l'assouvir.

Avec Vénus rétrograde dans votre secteur II, vous freinerez vos dépenses. Vous préférerez être certain que vos rentrées d'argent s'effectueront sans être ponctionnées avant de faire des frais ou d'envisager une location même à pas cher pour des vacances.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Si vous travaillez en équipe, la journée pourrait vous paraître bien longue et ennuyeuse. Vous n'êtes pas motivé et pourtant, une tonne de travail vous attend. Aujourd'hui, votre flemme vous rattrape, vous ne pouvez rien y faire, vous n'avancez pas.

Cher natif, vous lancer dans des pourparlers compliqués ne vous facilite pas les choses. Plutôt que de voir le côté négatif de la situation, attendez le moment opportun, si vous souhaitez acheter un bien ou négocier un contrat.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous assurerez côté boulot, car vous aurez à cœur de vous investir et de prouver vos compétences. Vous ne serez pas un collègue communicatif, mais le peu de mots que vous prononcerez auront des répercussions positives sur la qualité de votre travail.

Vous aurez envie de vous faire plaisir en investissant dans un meuble plus moderne. Vous ne trouverez rien qui corresponde à ce que vous cherchez, sauf à un prix inabordable pour votre budget. Vous renoncerez à cet achat qui semblera déraisonnable.



Lion (22 juillet - 23 août)

Une forte activité se fait sentir. Elle aide à valoriser vos compétences. Vos supérieurs hiérarchiques sont en train de remarquer vos talents. Une journée s'annonce fructueuse. Elle peut donner la possibilité de vous montrer sous un jour nouveau !

Vous entretenez des griefs de la veille et êtes tendu ! La journée s'annonce détendue. Elle promet de vous donner la parole. Une réunion peut changer l'ambiance et vous satisfaire. Des responsabilités sont en train d'arriver. Vous recevez un appui.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Votre évolution sera franchement spectaculaire : alors que vous aviez la fâcheuse tendance à patauger, voilà que vous foncerez à toute vitesse et que vous dépasserez tout le monde ! Vous balayerez tout, mais ne jetez pas le bébé avec l'eau du bain.

Pluton rétrograde pourrait vous jouer un mauvais tour. Parmi les possibilités, se rappellera à votre bon souvenir une contravention, un rappel d'impôts ou une difficulté à récupérer une somme en litige. Vénus, en plus, vous poussera à la dépense pour vous rassurer.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous ne lèverez pas la tête de vos dossiers, vous êtes plus ambitieux que jamais, et ça porte ses fruits. La chance sourit aux audacieux. Vous bénéficiez d'un beau succès. Vous êtes assez fier du résultat. Vous avez les atouts pour réussir.

Vous prenez de bonnes habitudes concernant les finances, et le résultat vous satisfait pleinement. Dépenser oui, mais dépenser bien ! Vous jouez les généreux lorsque la situation le permet, aujourd'hui c'est le cas. Vous gâtez vos proches.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous manquerez de ressort pour vous confronter à des collègues envieux. Vous ne vous laisserez pas marcher sur les pieds pour autant. Sans dévoiler vos intentions, vous accumulerez les preuves de vos détracteurs, pour les ressortir en temps voulu.

Avant de vous embarquer dans des dépenses inconsidérées, Vénus rétrograde dans votre secteur VIII, vous enjoindra à ne rien précipiter. Le destin se mêlera favorablement de vos sous, puisque cette personne annulera la transaction, ce qui vous arrangera.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

En voulant bien faire, n'en faites pas trop ! Cette générosité finit par se retourner contre vous. Restez sur vos activités, car elles mobilisent beaucoup d'énergie. Un pot entre collaborateurs est probable ! Il vous aide à resserrer les liens récents.

Pour réaliser des économies, pensez à faire le point. Votre relation à l'argent doit changer. Limitez les coups de cœur et autres entorses aux règles. Pour le moment, les charges restent élevées. Des moyens de locomotion peuvent amputer le budget.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous bosserez dur pour consolider votre position ou reprendre les choses en main. Votre réalisme, votre analyse objective des situations constitueront de précieux atouts sur le plan professionnel. Vous bénéficierez d'une plus grande liberté d'action.

Autant vous prévenir, Saturne vous aura à l'œil. Vous connaissez, et pour cause, son mode de fonctionnement qui est plutôt la rigueur. Donc, il vous faudra oublier les dépenses non indispensables et plutôt envisager de mettre de l'argent de côté.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Supporter les critiques et les remarques des uns et des autres, c'est trop pour vous. Aujourd'hui, dans le travail vous êtes confronté à divers obstacles, les projets risquent d'être retardés. Vous ne pourrez rien faire, à part patienter.

Vous cherchez à obtenir de bons tuyaux, vous avez besoin de faire grossir vos revenus, mais aujourd'hui la tâche est rude. Ce n'est pas gagné. Cependant, l'occasion de faire des placements malins se présente, cher Verseau il faut en profiter.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous comprendrez, mais un peu tard, qu'il vous aurait fallu anticiper pour ne pas vous retrouver confronté à ses problèmes. Ils ne seront pourtant pas nouveaux, loin de là. Votre laxisme se retournera contre vous, et vous devrez corriger vos erreurs.

Même si votre situation financière ne vous occasionnera pas encore d'interrogations, vous devriez avoir un aperçu plus clair de la situation. Il conviendra toutefois de faire encore preuve de modération dans vos décisions, car elles demanderont maturation.

Promo Box Wifi 4G



Jusqu'à 32 appareils
connectés en simultané

15 Go
offerts



-50%
sur les frais de
la Box



Jusqu' au 31 mai 2020

De l' Internet très haut débit à domicile à partir de **9 500 FCFA/mois**
avec des forfaits allant **jusqu'à 100 Go***

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official